

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne

CANADA ET ETATS-UNIS .. \$5.00
UNION POSTALE .. \$8.00

Edition Hebdomadaire

CANADA .. \$1.00
ETATS-UNIS .. \$1.50
UNION POSTALE .. \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

43 RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

AU SECOURS DE LA MINORITE ONTARIENNE

PERSEVERANCE! L'ITALIE ET LA GUERRE

L'auditoire du Monument National a, une fois de plus, acclamé des paroles de fierté et de justice. Nous voudrions que tous fussent partis de là avec une volonté d'inaltérable persévérance.

C'est la qualité dont nous aurons le plus besoin.

Nous sommes en face d'une situation qui dure depuis longtemps, qui se prolonge assurément sous des formes diverses longtemps encore. Une victoire pourra être assez tôt obtenue — et nous le souhaitons tous — mais la question générale du français restera posée pour de très nombreuses années.

La crise tient à trop de causes, à des préjugés, à des intérêts, à des ignorances trop profondes pour espérer qu'elle sera rapidement résolue. Il faut donc nous armer de ténacité et d'énergie.

L'absurde, ce serait d'opposer à des facteurs permanents de simples explosions spasmodiques et de croire qu'en dehors des périodes d'agitation bruyante, la lutte ne se poursuit point.

Il faut au contraire nous mettre en face des réalités, si désagréables qu'elles puissent être, et opposer aux facteurs permanents la méthode et la persévérance qui seules peuvent les contrecarrer.

Il faut porter notre effort sur tous les domaines où se débattent les intérêts de notre langue, car tous régissent les uns sur les autres, et ce qui est perdu ou gagné quelque part facilite une victoire ou une défaite correspondante ailleurs.

Il faut d'abord bien nous convaincre de notre droit et des raisons de notre droit; il faut essayer ensuite d'en convaincre les Anglo-Canadiens.

Et il faut agir en toute circonstance conformément à nos opinions et à nos droits. C'est la seule façon d'imposer aux Anglo-Canadiens la conviction que nous avons vraiment des droits et que nous voulons réellement les faire respecter.

N'oublions jamais non plus que, seules, les élites actives et déterminées obtiennent des résultats considérables. La masse d'une population est toujours plus ou moins distraite par ses préoccupations immédiates, par le souci du pain quotidien. Cette distraction chez nous est aggravée par le fait que beaucoup de gens ont intérêt à ce qu'on ne pense point à ces choses et possèdent en même temps le moyen de les noyer sous l'amas des querelles ou des balivernes quotidiennes.

C'est le devoir, et ce devrait être l'ambition de tous ceux qui savent de maintenir sur ce problème l'attention générale, d'empêcher qu'on ne l'ensevelisse sous des préoccupations secondaires.

Il y va de notre honneur et de notre avenir.

Aux jeunes gens dont la belle et méthodique énergie console ceux qui se sentent déjà vieillir, à tous ceux qui savent ou devinent la gravité de la lutte, l'important nous paraît être de répéter le mot qui jadis faisait hier de toutes les phrases du discours de M. Landry, représentant officiel de la minorité ontarienne, fils de cette admirable race acadienne qui n'a pas voulu mourir: *Persévérance!* Omer HEROUX.

"TOUT FRANÇAIS..."

La Presse s'est fourvoyée, dans sa campagne contre les embusqués français. Aussi voudrait-elle s'en tirer les chausses tendues.

Il est peu probable qu'elle y réussisse. Toutefois, depuis une couple de jours, elle tâche à s'en tirer au mieux, en affichant en tête de ses colonnes cette manchette abracadabrante: "TOUT FRANÇAIS N'EST PAS UN EMBUSQUE!" et en publiant, bien en vue, une note suppliant ses lecteurs de ne pas confondre FRANÇAIS et EMBUSQUE. "Ces mots sont loin d'être synonymes et nous ne voudrions pas que ceux qui sont dans une situation militaire régulière souffrissent pour les déserteurs et les insoumis. Que nul ne confonde!" clame la Presse.

Elle ne réfléchit pas que s'il y a une confusion dans l'esprit de certaines gens, — lecteurs exclusifs de la Presse, — c'est elle qui l'a créée, qui a jeté cette défiance à l'endroit d'une population entière dans des milieux trop fermés pour saisir l'inconvenance de son procédé.

A-t-on jamais eu idée de cela? Voici un journal qui, par suite d'une campagne étourdissante et inconsidérée, a semé du doute et du soupçon chez ses gens et qui, maintenant, crie, sur les toits, une vérité manifeste, si manifeste qu'elle semble leur d'une apallissade: "TOUT FRANÇAIS N'EST PAS UN EMBUSQUE!" Et qui donc a travaillé à répandre cette impression dans le public, qui donc, sinon la Presse? N'est-ce pas elle qui a créé le danger et puis qui crie: "Au loup!" Qu'est-ce au juste, hypocrisie ou bêtise?

Pour se mettre à couvert, la Presse, de ciseaux canailles, coupe dans notre article de protestation contre sa campagne le passage relatif au sentiment légitime que les Français peuvent entretenir à l'endroit des véritables embusqués, sans souffler mot des paragraphes où nous qualifions sa campagne d'inconvenante et où nous écrivons: "Il n'appartient toutefois à aucun journal canadien-français de s'employer à jeter le soupçon dans l'esprit de ses lecteurs au point de les amener à confondre avec les embusqués ceux qui en règle avec la France, estiment qu'ils n'ont pas à soumettre leur conduite et leurs papiers à l'approbation de tel ou tel journaliste de Montréal ou de Québec."

Le procédé des faux consuls de la Presse peut être habile. Il est certes malhonnête.

Répondons-le: il n'entrera dans l'esprit d'aucun Canadien-français intelligent que les stratagèmes en chambre de la Presse ou d'un autre journal canadien-français puissent légitimement s'arroger la mission de viser les libéraux militaires. L'expression est de la Presse elle-même, dans son invite injurieuse, — des Français, soit à Montréal, soit ailleurs.

Tous les Canadiens-français honnêtes et intelligents exprimeront, s'ils ne l'ont déjà fait, à cette feuille tapageuse, leur mépris de sa tentative de se substituer aux autorités régulières, et de vouloir aller dans le jardin de la colonie française, brandir le pavé de l'ours, pour le grand inconvénient de ceux qu'elle prétend servir et qu'elle dessert.

Car elle le dessert. Elle a réussi, par sa campagne intempestive, par son intrusion dans une affaire de famille qui ne la regarde point, à faire naître dans l'esprit de ses lecteurs exclusifs l'idée malveillante que tout Français au Canada, de ce temps-ci, peut être un embusqué.

A lui de prouver qu'il ne l'est pas, laisse entendre la Presse.

Eût-elle voulu jeter du discrédit sur les citoyens français du pays qu'elle n'aurait pu mieux s'y prendre.

La crainte lui en vient, sa campagne presque cloquée, elle se met à pousser des cris d'effroi pourchassés: "Il ne faut pas confondre! Il ne faut pas confondre!"

Voilà ce qui serait plaisant, certes, si ce n'était injurieux pour la colonie que nous avons attirée ici de toutes nos forces.

Georges PELLETIER.

POUR LE FRANÇAIS

J'ai lu avec un vif intérêt dans le Devoir de mardi la communication du R. P. Théophile Hudon. L'idée qu'il met le distingué recteur du collège d'Edmonton me paraît excellente. Elle répond certainement aux préoccupations actuelles de plus d'un Canadien-français.

La Ligue des Droits du français, pour sa part, a déjà songé à de telles publications. Le projet même est pratiquement décidé. Il entre tout à fait dans son programme initial. Seulement les circonstances en ont retardé jusqu'ici l'exécution.

Plusieurs fonds patriotiques ont été créés dans ces derniers temps, plusieurs quêtes à domicile ou sur la rue ont fait assaut à nos bourses. Des unes comme des autres notre Ligue n'a pas encore profité. Comme par ailleurs aucun Mécène ne l'a favorisée de ses dons et que ses directeurs sont riches surtout de leur patriotisme, il lui faut remettre à des jours plus propices quelques-unes de ses entreprises les plus chères.

La publication en effet de ces brochures occasionnerait des frais que leur vente à bas prix serait impuissante à solder, du moins au début. Un Canadien-Français patriote et fortuné fournirait les fonds nécessaires, ou encore s'engage simplement à couvrir la marge entre les recettes et les dépenses, et sur le champ la Ligue se mettrait en mesure de remplir cet article de son programme.

D'ici là notre comité n'entend pas rester inactif. Il a résolu à sa dernière séance d'entreprendre sur le champ une autre oeuvre, — une publication aussi — mais moins coûteuse et dont le caractère populaire lui permettra une assez large diffusion. Déjà nos meilleurs ouvriers de la plume sont courbés sur leur travail. L'amour de la race les inspire. Et les feuillets patriotiques s'ajoutent aux feuillets... Mais nous reviendrons bientôt sur ce sujet.

Pierre HOMIER.

jour le jour et qu'il manquait totalement de vues d'ensemble. Voilà pourquoi l'empereur a toujours tenu en médiocre estime les talents politiques de Bülow.

On ne conteste pas, toutefois, l'extrême habileté de M. de Bülow, passé maître dans l'art de manier les hommes. Le député au Reichstag F. Naumann l'appela un jour le *Maître allemand*. Il n'a, selon ce technicien de la méthode politique, un virtuose qui a fait son école à Rome. Bülow, à coup sûr, est plutôt l'homme des beaux discours que des grandes actions. Mais il sait, pour s'épargner les arides besognes des affaires, employer les hommes qu'il faut. Quand il prit, en 1897, la direction de la politique étrangère de l'empire, il donna toute sa confiance au conseiller secret Tölgstein, et pendant près de huit années, il laissa dans ces mains éprouvées les rênes des affaires.

Pour le maniement de la presse, il trouva dans le conseiller secret de légation Otto Hammann l'homme à savoir tout faire. "Jamais un premier ministre, dans aucun pays, dit un écrivain français, n'a dominé plus complètement l'opinion publique pendant ses années de pouvoir. Aussi, rarement homme politique a-t-il été pareillement fêté par tous les partis que le chancelier de Bülow, jusqu'au jour où son pied glissa sur une malencontreuse pelure d'orange anglaise."

On sait, en effet, quelle fut la cause de la chute du chancelier: l'entrevue de Guillaume II au Daily Telegraph, le 28 octobre 1908, au sujet d'une prétendue proposition faite par la France et la Russie à l'Allemagne lors de la guerre des Boers, pour sauver la république sud-africaine et humilier l'Angleterre.

M. de Bülow se crut autorisé à faire des remontrances à son souverain et obtint de ce dernier la garantie qu'il ne donnerait plus d'opinion en public, à l'insu des ministres responsables.

Dès ce moment le chancelier était condamné. Sa chute se produisit cinq mois plus tard, le 11 mars 1909.

Depuis cette date jusqu'à son ambassade de confiance à Rome, l'autorité dernière du prince de Bülow a vécu dans la retraite, inconsolable de la disgrâce dont son maître l'avait frappé.

Uldéric TREMBLAY.

LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

LA BROCHURE DE M. BOURASSA

La brochure qui contient le texte, complété, de la conférence prononcée, hier, soir, par M. Bourassa, ainsi que le Règlement XVII, a été mise en vente aujourd'hui même, au prix de 15 sous l'exemplaire, 81,25 la douzaine, 810,00 le cent, tous frais d'expédition payés. On la trouvera à Montréal, aux bureaux du Devoir, 43 rue Saint-Vincent, et dans les librairies et dépôts suivants: Librairie Beauchemin, 79 rue Saint-Jacques; Langevin et L'Archevêque, 8 rue Saint-Jacques; Canada Railway News, gare Bonaventure; Librairie Deom, 47, Est rue Sainte-Catherine; Granger Frères, 43, Est rue Notre-Dame; Pharmacie Migneron, 544 rue Saint-Denis; Librairie Saint-Louis, 288 Est rue Sainte-Catherine; Librairie Pinault, 280 Est rue Rachel; Librairie Dumont, 1212 rue Saint-Denis; à Québec: chez Langlois, 26 Côte de la Montagne; aux Trois-Rivières, chez J. W. Britten et Cie, 130 rue Notre-Dame; à Saint-Hyacinthe, chez Saint-Jean et Frères; à Joliette, chez Mme T. Sanchez, et à Woonsocket, R. L., aux bureaux de la Tribune.

Le gouvernement anglais ne déclinera la conscription qu'en dernière ressource, déclare-t-il. Son expérience à propos de la question du débit des liqueurs lui commande la prudence.

Il y a trente-cinq ans, un auteur français prêtait à l'un de ses personnages, Allemand d'origine, ce langage: "Le droit, le bien, le mal, sont choses purement relatives et toutes de convention. Il n'y a d'absolu que les grandes lois naturelles..." Depuis que le monde existe, il ne s'est rien fait de durable que par l'Allemagne et il ne se fera rien de définitif sans elle."

Jules Verne faisait ainsi parler, vers 1879, le docteur Schultze, l'un des personnages de premier plan de son roman prophétique, LES 500 MILLIONS DE LA BEGUM, dont le Nationaliste commencera la publication, dimanche prochain.

C'est là la théorie que von Bernhardi, l'auteur allemand si souvent cité depuis le commencement de la guerre actuelle, exposait dans son livre *L'Allemagne et la prochaine guerre*, en 1911, 31 ans plus tard, quand il écrivait: "La conviction orgueilleuse s'impose à nous, de manière irrésistible, que l'on doit attribuer au peuple allemand une haute importance sur tout le développement du genre humain, sinon la plus haute de toutes."

Jules Verne n'avait pas deviné que cette théorie allemande. Il avait aussi, dès 1879, deviné les principaux moyens allemands de faire la guerre d'aujourd'hui.

Tous les lecteurs du Nationaliste s'en convaincront, à lire Les 500 millions de la Begum.

BILLET DU SOIR.

NOS CHARRETIERS

Vous avez découvert, mon cher Poirier, un nouveau Caruso chez les vidangeurs d'Outremont. A cela rien d'étonnant, puisque le vrai, le grand, le génie dans une boutique de forge, c'est de faire de la ferraille. Mais vous profitiez de votre découverte pour établir entre les charretiers montréalais et les Outremontois un parallèle injurieux pour les premiers. Ce petit incident dont je fus témoin et acteur vous convaincra de votre errante injustice.

En passant, ce matin, à 7 heures rue Sherbrooke, j'admirais l'effet admirable du soleil déjà haut dont les rayons égayaient l'immense charrette formée par les arbres. La verdure était si nette, après ces longues pluies, les maisons si blanches et l'asphalte si propre, que cela semblait un tableau que l'artiste vient de venir pour l'exposition prochaine. J'admirais vite car, vous savez, les reporters se lèvent avec les poules, tout en se couchant avec les chouettes, et je n'avais que le temps d'arriver au journal.

Or, en passant près d'un vieil arbre, des cris aigus et plaintifs comme ceux d'une souris prise au piège me retinrent. J'ai fait d'apercevoir un pauvre moineau pris dans la corbeille de fil métallique dont la municipalité protège nos arbres. Je le retire et sens un instant ce paquet de plume qui palpite dans ma main peureusement.

J'allais le poser sur le trottoir, mais une grosse voix m'interpella: "He! monsieur, ne le mettez pas là! Y a sa faire écraser si y vient qu'il passe une voiture, parce que c'est sûr qu'il va se tuer dans la rue."

C'était un charretier de la ville perché sur sa charrette. Alors il est descendu, il a pris délicatement dans ses fortes mains le petit oiseau, puis il l'a grimpé sur son siège, et se tenant sur la pointe des pieds, il a mis le moineau si haut qu'il pouvait atteindre sur une haute branche. "Et hue donc!" Il repartit au trot.

N'est-ce pas que ce charretier qui travaillait déjà depuis quelques heures, est pressé, et qui s'arrête pour mettre un moineau à l'abri, mérite plus notre estime que le Caruso de rue qui fait perdre le temps à ses camarades en cherchant des applaudissements?

Ma foi, j'aime mieux nos charretiers, malgré leurs jurons, s'il est permis, que ces Caruso de rue qui se font applaudir par les badauds.

Louis BRETON.

BLOC - NOTES

Envoyez plus de soldats canadiens en Europe, écrit un journaliste d'Ontario qui, lui, reste à son foyer. Il est étonné de voir que nos soldats ne partent pas plus vite, ajoute-t-il. Il voudrait beaucoup mieux, naturellement, les envoyer à la boucherie que de leur apprendre au moins à tenir un fusil. La guerre découvre de magnifiques héros, elle révèle aussi d'étranges folies.

On attend avec beaucoup d'anxiété le retour de M. Rogers, à Ottawa. Le ministre des Travaux publics est occupé à déchiffrer la situation politique dans l'Ouest, que personne ne semble bien comprendre. La dernière opinion prête à M. Roblin des sentiments plutôt agréables à l'égard de son parti qui l'aurait déterminé à tout lâcher sans s'inquiéter des conséquences du point de vue fédéral.

Le Free Press d'Ottawa signale la présence dans la capitale du sous-ministre des Travaux publics d'Ontario, venu, croit-il, pour parler la substitution de la Commission minière à la commission scolaire régulière des écoles séparées.

LE PASSANT.

La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force.

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

Des milliers de citoyens réclament énergiquement le respect du pacte fédéral et affirment hautement le droit des Canadiens-français "de parler leur langue et de la faire enseigner à leurs enfants dans toutes les provinces du Canada."

Le président de l'Association déclare que la lutte se poursuivra jusqu'à la victoire. — Le président du Comité Régional de l'A. C. J. C. réaffirme que les jeunes lutteront jusqu'au bout pour leurs frères persécutés.

M. Henri Bourassa discute à fond les droits de la langue française au Canada et démontre sa nécessité et ses avantages.

L'inoubliable soirée d'hier, au Monument National a été avant tout une séance de travail. Ardu pour l'orateur, instructif et passionnant pour l'auditeur, ce travail sera maintenant d'une précieuse utilité au lecteur éloigné: à pauvre lecteur éloigné, qu'il faut toujours plaindre, à chaque fois que le plus national, le plus "officiel" du pays, de nos orateurs prend la parole dans la vaste salle remplie jusqu'au faite et vite bouillonnante de l'âme collective de la race! M. Bourassa déclarait il y a une dizaine d'années à un auditoire rural qu'il cherchait à "éveiller la conscience nationale". On peut dire aujourd'hui qu'il y a réussi, et qu'il a fait mieux encore: il l'a à mainte reprise éclairée, dirigée, et qui niera qu'il n'en soit dit, de la fièvre, et se vibrant incarnation?

Il y avait — est-il besoin de le dire? — l'influence des grands jours, au Monument National. Des dames en charmante abondance, et des bons Canadiens par milliers. Vu d'en avant, cela faisait comme une mer, attentive et sérieuse. Toute la différence du monde avec une foule de théâtre. Sans doute on avait senti l'attrait du caractère et de la loquacité, mais on n'était visiblement pas là pour s'amuser. Il s'agissait plutôt d'un haut devoir à remplir, d'un inventaire à dresser, d'un bilan à établir; inventaire de nos droits, bilan de nos devoirs. Et l'on peut dire que l'une et l'autre tâches ont été fidèlement accomplies et mises au point. La question canadienne, traitée avec une grande maîtrise et une incomparable érudition, est sortie de la débâcle, éclaircie, cristallisée. Elle s'est condensée en des pages élevées et précises comme les mille ruisseaux de nos forêts se condensent soudain en un lac limpide. Et l'on pourra désormais, pour ainsi dire, posséder toute la question dans sa poche, car M. Bourassa s'est préoccupé avant tout des intérêts de la cause, et il a voulu réunir en des pages débordantes d'une inattaquable documentation, les bouquets de fleurs pensées qu'il jette au vent de la patrie comme des roses sur les eaux; et une nouvelle brochure est née, que chacun voudra posséder comme un bréviaire inestimable de nos droits à la vie nationale et des avantages que présente l'existence providentielle de la race et de la langue françaises en ce pays du Canada.

Le programme musical avait été réduit à une très simple expression, mais la symphonie d'infant sur la pièce à la quantité par le bon goût dans le choix des morceaux et la maestria dans l'exécution. Que l'éloquent conférencier nous permette cette remarque incidente: il n'y eut rien de "colonial" dans la soirée, pas même la musique. A certains moments, les nobles accords de celle-ci, joints à la parfaite tenue de cette foule d'élite, donnaient déjà l'impression prophétique d'un grand avenir, d'un peuple canadien de l'avenir, dont nous ne sommes encore que la confuse élaboration.

M. Anatole Vanier a fort bien représenté et symbolisé la belle oeuvre de jeunesse dont il est l'un des membres les mieux doués et les plus sympathiques. On a tant acclamé en lui la belle jeunesse qu'il représente que les hauts personnages au fécond dévouement, auxquels il a adressé des remerciements délicats.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

"La solidarité unit fort étroitement les individus, dans la société; elle unit, de la même façon, les membres des associations. Aussi le désintéressement des individus constitue un grand malheur, et leur amélioration est toujours une source féconde de force."

Le Comité régional de Montréal, en sa qualité de groupement canadien-français, fonctionnant dans l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, avait donc un double motif de contribuer à aider nos frères d'Ontario.

Nos lecteurs nous en voudront de ne pas reproduire ici au moins quelques-unes des phrases joliment tournées qu'a prononcées le jeune président du Comité régional de Montréal.

CHOSSES MUNICIPALES

LE TRAMWAY AU CONSEIL

M. McDONALD SOUTIENT SEUL LES ATTAQUES FAITES CONTRE LE BUREAU DES COMMISSAIRES AU SUJET DE LA NOUVELLE FRANCHISE. — LA RUE ARCADE.

Le conseil a adopté une résolution à sa réunion spéciale d'hier, demandant au bureau des commissaires de faire rapport sur les raisons qui l'ont empêché de conclure une entente avec la Compagnie des Tramways. Le commissaire McDonald dans un discours énergique et fort clair a prouvé aux échevins qu'ils demandaient carrément au bureau des commissaires de signer un nouveau contrat avec la compagnie qui n'est pas nécessaire, dit-il, et qui ferait l'affaire de celle dernière puisqu'elle le demande elle-même.

M. l'échevin Bastien, père de cette résolution a eu beau dire que telle n'était pas son intention, et que jamais de la vie il n'avait conseillé que l'on demandât une nouvelle franchise, M. McDonald a soutenu que reprocher aux commissaires de ne pas régler plus tôt la question, c'est tout comme si on leur reprochait de n'avoir pas conclu un contrat avec la compagnie. Or, dit-il, il n'est nullement besoin d'un nouveau contrat. L'ancien pourvoit à tout pourvu qu'il soit bien observé, et je défie qu'il ce soit de soutenir le contraire dans ce conseil.

M. Bastien a interrompu, à plus de cinq reprises, le discours de M. McDonald parce que celui-ci parlait d'un nouveau contrat tandis que M. Bastien n'y avait pas fait allusion; mais M. Loring, qui occupait le fauteuil avec l'habileté et le decorum qu'on se plaît à lui reconnaître, permit au commissaire de parler d'une nouvelle franchise parce que, dit-il, les autres échevins sinon le proposer y ont fait allusion.

M. l'échevin Ménard fait observer, après M. Bastien, qu'il y a un an que le bureau des commissaires a mis la question des tramways à l'étude et qu'ils n'ont encore rien fait pour la régler. Pour peu que cela continue, ils auront terminé leurs termes d'office sans avoir rien fait. C'est donc au conseil d'agir.

Si les commissaires sont incapables de s'entendre pour régler la question, M. Larivière suggère qu'on nomme une Commission échevinale pour leur venir en aide.

M. L. A. Lapointe est d'opinion qu'il n'y a pas besoin de recourir à un nouveau contrat pour satisfaire les exigences des quartiers excentriques. Par exemple, le quartier Mercier a réussi à obtenir un service de tramways antérieur.

Le commissaire McDonald affirme à M. l'échevin Bastien que la ligne des tramways d'Abundis est sous la juridiction du service des utilités publiques de Québec, et non pas sous la juridiction de la commission des chemins de fer, comme le pense le représentant d'Abundis.

M. L. A. Lapointe se plaît à rappeler que les diverses franchises ont été annulées à la suite de la motion faite par M. Larivière à ce sujet, en plein conseil, il y a quelques années.

M. Dubois, qui représente le quartier Emard, fait observer qu'il y a cinq ans que sa circonscription électorale est annexée à la ville de Montréal, et on n'y a pas posé encore un seul pouce de voie. Il est d'avis que pour arriver à quelque chose de pratique, il faut un nouveau contrat.

M. Ménard surechérît. Les quartiers excentriques ne peuvent attendre indéfiniment, dit-il. Nous voulons pouvoir dire à nos électeurs que nous avons fait quelque chose pendant notre terme pour régler la question des tramways qui depuis si longtemps languit.

M. le commissaire McDonald n'est pas long à répondre à M. l'échevin Dubois. Il lui rappelle qu'il a proposé que la ville construise une voie à ses propres frais dans le quartier Emard. Il s'agissait d'une dépense d'une cinquantaine de mille dollars tout au plus. Si le conseil avait mis alors le même enthousiasme pour le soutenir que pour réclamer une nouvelle franchise, on se serait rendu à son avis et Emardville aurait sa ligne de tramways.

Pour répondre à M. L. A. Lapointe, qui a fait de la ligne de l'amalgamation des diverses compagnies de tramways, M. l'échevin du quartier Mercier réplique qu'il est vrai qu'il a proposé au conseil une motion recommandant la fusion des diverses compagnies de tramways exploitées par la Montreal Street Railway. Mais on n'a effectué qu'une fusion partielle, qui est dans l'intérêt de la compagnie, comme les divers promoteurs ont voulu l'administration sous une seule tête, mais non pas les chartes que la compagnie possède. M. Larivière fait observer en passant que M. McDonald, qui était alors général de la compagnie des tramways, et M. Mullarky, le général du Terminal, avaient réussi, dit-il, à se procurer des pouvoirs, fédéraux, provinciaux et municipaux, de sorte que plus tard, au moyen de ces divers privilèges, on introduisit un chemin de fer à vapeur dans la ville de Montréal, sans l'autorisation des autorités municipales.

LE COMMISSAIRE McDONALD

M. McDonald commence ses observations en faisant remarquer que la teneur générale des discours prononcés par les membres du conseil c'est qu'il faut faire avec la Cie des Tramways un nouveau contrat. « Nous savons tous, dit-il, que le contrat adopté en 1892 n'a été que très mal observé. La compagnie est à ce point insolente, dit-il, McDonald, qu'elle exige un nouveau contrat.

Il ressemble, point sur point, à ceux qui régissent la construction dans les rues dites résidentielles. La construction des escaliers extérieurs semble cependant interdite, et nous en félicitons les auteurs.

M. LAURENDEAU NIE. M. Laurendeau, avocat en chef de la ville, nie qu'il ait l'intention de démissionner comme il en était question hier dans les journaux et comme la rumeur en circulait dans les couloirs de l'hôtel de ville.

TRIBUNAUX CIVILS

LES CAUSES EN APPEL

LA COUR D'APPEL AURA A SE PRONONCER, CES JOURS PROCHAINS, DANS PLUSIEURS CAUSES INTERESSANTES, ACTUELLEMENT DEVANT ELLE. — PETITION D'UN JURY.

La cour d'Appel qui doit siéger au commencement de juin aura à se prononcer dans plusieurs causes importantes. Dans la cause de François Laroche vs la municipalité de Coaticook, il s'agit de savoir si une municipalité est responsable d'un accident causé par la chute d'un arbre rompu par le vent. La cour Supérieure du district de Saint-François a rendu un jugement en faveur du demandeur, lui accordant une indemnité de \$2,772.

Dans la cause de J. B. Couillard vs la compagnie "Beauharnois Electric", la cour d'Appel devra définir les responsabilités d'un patron lorsqu'un de ses employés est tué pendant son travail, mais à un endroit où il n'avait pas affaire à aller et où même il lui était défendu d'aller.

Le juge Charbonneau, en cour Supérieure, a renvoyé l'action du demandeur.

Ces causes ont été entendues et prises en délibéré par la cour d'Appel, présidée par le juge en chef Archambault, et les juges Trenholme, Laverne, Gross et Carroll.

PETITION D'UN JURY. Les jurés qui ont entendu, avant-hier, la cause de l'explosion de la rue Frontenac, en cour Supérieure, ont été appelés à faire partie d'un jury de plusieurs fois de suite, bien qu'il y ait un très grand nombre d'autres citoyens qualifiés pour remplir ces fonctions.

Il s'agit de savoir si un système soit adopté pour le choix des jurés afin que les mêmes citoyens ne soient pas toujours appelés. Le juge Greenshield a déclaré qu'il soumettrait cette question aux autorités.

SUICIDE A QUEBEC. UN INCONNU SE PRECIPITE DANS LE FLEUVE.

(De notre correspondant) Québec, 20. — Un gardien de nuit du nom de Cook qui a la surveillance du nouveau quai à eau profonde de Lévis rapporte un suicide dont il a été témoin, la nuit dernière. En faisant sa tournée, au petit jour, Cook aperçut sur le bord du quai un individu qui soudain s'élança dans le fleuve. Il alla aussitôt prévenir le capitaine d'un remorqueur qui se trouvait au quai mais malgré toutes les recherches on ne retrouva aucune trace de l'individu dont on ignore complètement l'identité ainsi bien que les motifs de son suicide.

LICENCE EN THEOLOGIE. (De notre correspondant) Québec, 20. — M. l'abbé Livin Chaboss, du Grand Séminaire de Québec, a passé hier avec très grande distinction sa licence en théologie. Le nouveau licencié est du diocèse de Chatham, N.B.

Sans quoi, elle menace de ne pas observer l'ancien. Si vous êtes prêts à avaler cette pilule, dit-il au conseil, moi je ne le suis pas. Si un échevin peut déclarer que le contrat de 1892 ne pouvait pas à toutes les demandes que vous faites, je suis prêt à m'incliner, mais sinon pourquoi accorder une nouvelle franchise ?

On dit en somme que le bureau des commissaires est la cause de tout cela et que le seul remède est d'accorder une nouvelle franchise.

M. Bastien proteste. Il ne veut pas, dit-il, que cette remarque s'applique à lui. Mais M. McDonald affirme de nouveau que telle est la teneur du débat.

Oui, s'écrie le lion du nord qui a nommé l'échevin Laverne, et si M. Bastien ne veut pas le dire, je le dis moi.

M. McDonald résume la situation de la compagnie en disant qu'elle ne veut rien faire sans que la ville consente à lui accorder un nouveau contrat. Je ne sais pas si le peuple de Montréal comprend cela, dit-il, mais ce qui est sûr c'est que tant que je serai là, je ne consentirai pas à avaler cette pilule.

Comme M. Paulz demandait à M. McDonald ce qu'il a fait lui pour forcer la compagnie à agir, il répliqua qu'il a toujours été dans la minorité, car sur la question des tramways le bureau a toujours été divisé trois contre deux.

La motion de l'échevin Bastien est finalement déclarée adoptée par le conseil.

LA PROPRIETE GROTHE. Le conseil a adopté hier le rapport de la commission échevinale au sujet de la propriété Grothe. Celle-ci recommande l'achat par voie d'expropriation de la largeur de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Arcade, en laissant le reste au propriétaire.

LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH. On a adopté à la séance d'hier après-midi un règlement concernant les constructions du boulevard Saint-Joseph.

Il ressemble, point sur point, à ceux qui régissent la construction dans les rues dites résidentielles. La construction des escaliers extérieurs semble cependant interdite, et nous en félicitons les auteurs.

M. LAURENDEAU NIE. M. Laurendeau, avocat en chef de la ville, nie qu'il ait l'intention de démissionner comme il en était question hier dans les journaux et comme la rumeur en circulait dans les couloirs de l'hôtel de ville.

Chambre de Commerce

CAMPAGNE AGRICOLE

LA CHAMBRE POURSUIT SA CAMPAGNE POUR OBTENIR L'ETABLISSEMENT D'UN BUREAU DE PROPAGANDE AGRICOLE A MONTREAL. — LES SEANCES AJOURNEES.

La Chambre de Commerce a eu une courte assemblée hier; après que les affaires de routine eurent été expédiées, M. Emile Rolland proposa l'ajournement des séances au troisième mercredi de septembre, ce qui a été adopté à l'unanimité.

M. Adélaïde Fortier a présenté un rapport de la Commission de colonisation et d'agriculture, dont il est le président. Ce rapport, après avoir exposé la situation agricole, conclut que l'établissement d'un bureau de propagande agricole, tète de la navigation océanique, tète de la navigation commerciale, tète de la navigation d'exportation, d'un bureau de propagande agricole. La Chambre de Commerce est prête à mettre gratuitement au service du ministère de l'agriculture, sa documentation, son travail, son influence, son organisation permanente, ses moyens de diffusion et le réseau formé par ses membres et par les chambres affiliées à la Fédération des Chambres de Commerce de la province.

En présentant ce rapport, M. Fortier attribue le coût élevé de la vie à l'insuffisance de la production agricole et il déclare que c'est le cultivateur qui sauvera les villes et qu'il faut l'aider.

Le gouvernement fédéral a tellement compris l'importance de l'agriculture qu'il a dépensé 10 millions de dollars pour donner des grains de semence dans l'Ouest, mais il n'a rien donné dans l'Est. Pourtant nos cultivateurs sont plus économes et savent mieux cultiver que ceux de l'Ouest qui en somme ne produisent que du blé, tandis que ceux de l'Est font de la culture mixte.

En terminant M. Fortier déclare que si le gouvernement fédéral ne se rend pas à la demande de la Chambre, en fondant un bureau de propagande agricole à Montréal, la Chambre de Commerce devrait établir elle-même ce bureau pour en montrer l'utilité.

Un autre rapport, présenté par M. H. Catell, président de la commission de transport, a aussi été adopté.

MAISONNEUVE \$500 POUR LA CROIX-ROUGE

LE CONSEIL SUIT L'EXEMPLE DU MAIRE. — LA TRAVERSE DE LONGUEUIL-PLAINTES D'OUVRIERS. — DIVERS.

Hier soir avait lieu à Maisonneuve l'assemblée régulière du conseil municipal, sous la présidence du maire M. Lévis Tremblay.

MM. les échevins Pichet, Morin, Vignani, Tardif et Lapointe étaient présents.

M. J. McKergow, maire de Westmount, accompagné de M. l'échevin McLagan, a demandé à la ville de Maisonneuve une contribution au fonds de la Croix-Rouge. Sur les instances du maire, qui versa \$100 personnellement, le conseil a voté \$500.

Il a été décidé d'accéder à l'offre de la compagnie de traverser Dubec-Lévis, après entente avec le conseil de Longueuil, et le bateau-passeur inaugurera sous peu son service.

Un groupe d'ouvriers s'est plaint au conseil qu'ils ne recevaient pas le salaire promis. Le secrétaire a été prié de donner des instructions sévères au surintendant, afin que les ouvriers puissent les gages établis par l'échelle des salaires du 1er mai.

Sur rapport de l'avocat de la ville, M. J. S. Morin, CR, le conseil a accepté l'offre faite par la Cie des Terrains de Maisonneuve de la somme de \$4,000 en règlement d'un différend entre la ville de Maisonneuve et la dite compagnie.

Il a été question du don d'un site pour un arsenal à Maisonneuve, mais le gouvernement désire d'en construire un; car certaines personnes s'intéressent à promouvoir la formation d'un régiment à Maisonneuve. Mais il n'a rien été décidé.

"CAMPEMENT MINNESING" PARC ALGONQUIN, ONT.

Le deuxième campement idéal aux maisons en bois rond construit par le Grand Tronc, au Parc Algonquin, et connu sous le nom de "Campement Minnesing", est situé sur une île du lac, à dix milles au nord de la station de Parc Algonquin. C'est l'endroit idéal pour les villégiatures d'été. Toutes les commodités modernes, excellents logements, de la bonne cuisine et de la pêche splendide, à 284 milles à l'ouest de Montréal, à 168 milles à l'ouest d'Ottawa et à une altitude de 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Il se fait actuellement beaucoup de demandes de logements au "Campement Minnesing"; ceux qui désirent y passer un joyeux été ou des vacances de courte durée devraient écrire à Mlle Jean Lindsay, gérante de l'Algonquin Inn, station du Parc Algonquin, Ont., afin de se procurer de jolies brochures contenant des descriptions pittoresques de ce Parc et du "Campement". (Res.)

CHOMAGE AUX POSTES. Lundi prochain, 21 mai, fête de la Reine, sera célébré par le chômage au Bureau des Postes de Montréal. Les courriers de l'après-midi seront fermés à 10 heures du matin et ceux

Semi-Porcelaine Anglaise SERVICE DE VAISSELLE

Valeur de \$7.50 pour. Cette offre est pour HUIT JOURS seulement. \$5.24

Le même dessin, décoré en or, valeur de \$9.00, pour. \$6.74

AUTRES SERVICES jusqu'à \$120 vendus durant cette semaine à 50% D'ESCOMPTE

Si vous ne trouvez pas l'article que vous cherchez, avec une carte du gérant de notre magasin de détail, nous vous vendrons ce que vous désirez à notre magasin de gros, 86 rue S. Pierre.

533 EST, S-CATHERINE Coin Amherst. Le magasin de détail de porcelaine et verrerie le plus complet et le plus confortable au Canada.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

EMILE BEAUCHAMP AVOCAT

320 RUE SAINT-DENIS

Dr A. L. GUERTIN

Dispensaire Médical

Dr ZENON MALO, Médecin - Chirurgien.

Dr M. LEMOYNE

ROMUALD ROY

HERVE ROCH, B. A., L.L.L.

CAMILLE TESSIER

Dr HONORE THIBAUT

Dr HONORE THIBAUT

INGENIEURS CIVILS

HURTUBISE & HURTUBISE

VOYAGE GRATUIT AU MERVEILLEUX TERRAIN DU PARC ACOTON VALE

UNE AUBAINE: Logement de 5 pièces, 2 lots de 25 par 100, qui valent certainement \$1,000.00; s'ils sont vendus immédiatement, vous pouvez les avoir pour \$500.00, soit \$250.00 comptant et la différence à des conditions qui vous conviendront. LAND COMPANY OF BARGAINS, Chambre 705, 137, rue McGill.

A VENDRE OU A ECHANGER

TERRAINS A VENDRE

VIEUX LIVRES RARES A VENDRE

LE Dr PELLETIER REVIENDRA AU PAYS

PERSONNEL

PERSONNEL

PERSONNEL

PERSONNEL

PERSONNEL

PERSONNEL

PERSONNEL

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moler, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'adresser à J. A. Cadieux, sec-trés., 62D Boulevard St-Laurent, Montréal.

INSTITUTEURS. On demande des instituteurs et institutrices pour la municipalité scolaire du Sault au Récollet. S'adresser à J. A. Cadieux, sec-trés., Sault au Récollet.

SOLLICITEURS DEMANDES. Pour la vente d'un stock industriel rapportant du 30 pour cent. Chance d'augmenter votre budget. Nous voulons un représentant dans chaque ville ou village, bonne commission, références exigées. Ecrivez casier postal 241, ou venez chambre 407, No 99, rue S.-Jacques, entre 9 et 10 a.m.

EMPLOI DEMANDE

DEMANDE D'EMPLOI

À LOUER

BUREAUX A LOUER.

ON DEMANDE A ECHANGER

OEufs ET VOLAILLES

SERRURES

SALLE A DINER

STAR BOARDING HOUSE

CARTES D'AFFAIRES

RODOLPHE BEDARD

ASSURANCES

HORACE J. LABRECQUE

DOMINION COAL COMPANY

HOTEL

VICTORIA HOTEL

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 2915. — Dame Caroline M. Desjardins, veuve de J. P. Desjardins, défendeur. Le 20ème jour de mai 1915, à dix heures de l'après-midi, au No 229 Est, rue St-Jacques, devant le défendeur saisi en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant. J. A. Blais, notaire. H. C. S. Montréal, 20 mai 1915.

AU SECOURS DE LA MINORITÉ ONTARIENNE

(Suite de la 1ère page)

qui résumait la pensée de l'orateur et la pensée des auditeurs, à la fin de ces heures d'éloquence, d'étude et de réflexion :

"Le ciel a marqué sa carrière".

et il ne fallait pas à la parcourir, quelles que soient les ronces et les épines qu'il rencontre dans son chemin, même si elles y sont parfois semées par des mains pastorales qui devraient être mieux et autrement dirigées. Car c'est l'un des moments les plus dramatiques d'une soirée qui en a vu plusieurs, que celui où l'orateur, quittant son siège et la table des conférenciers, s'est avancé sur la scène et a prononcé avec une lenteur voulue une déclaration respectueuse mais ferme, un avertissement soigneusement pesé et mûri à l'adresse de certains personnages vénérables mais mal inspirés, qui sont en train de compromettre le troupeau tout entier, sous le prétexte fallacieux de le protéger contre l'ennemi. Ces importantes déclarations ont été écoutées avec une attention intense, puis longuement acclamées. Une fois de plus, l'éloquent patriote avait su trouver les mots qu'il fallait, et le respect dû au caractère auguste des personnes n'a pas eu à souffrir de la franchise appréciation qui ont été si malencontreusement posées en certains lieux. Mais il nous tarde de laisser la place à une voix plus autorisée.

Ernest BILODEAU.

Notes

M. le sénateur Landry était un peu là !

M. L. O. David est un autre vétérinaire de notre vie publique. Depuis bientôt dix ans, toutes les nobles causes ont vu l'appui d'une plume et d'une voix qui anime toujours un cœur ardemment et hautement patriote. Les allusions de M. Bourassa à sa présence ont valu au digne sénateur des acclamations prolongées.

Le directeur du "Devoir" a salué publiquement celui du "Droit". Et l'on dirait encore que les journalistes ne savent pas s'accorder entre eux !

M. Vanier s'est avancé, et la question a paru réglée avant même qu'il parlât. Tant que nous aurons des jeunes gens comme ceux-là, qu'ils y viennent !

A propos de Boches : "Est-ce ma faute, s'est demandé l'éminent orateur, si les Boches d'Ontario sont plus Boches que les Boches de Prusse ?"

Non, mais c'est la faute à Papi-neau, probablement.

M. Vanier a cité... Laprunne, Ollé-Laprunne, pour ne pas le nommer : "Nous nous appliquons, a dit ce penseur, à ressaisir les idées simples, et lumineuses, et fécondes, sans lesquelles l'esprit se dissipe, etc."

Dire qu'il y a des jeunes gens qui étudient des choses pareilles, au lieu d'aller jouer au baseball !

La brochure s'est vendue comme des "billetts de chars". Mais tu parles, s'il avait dit tout ça sans manquer un mot, si nous serions encore là !

On n'aura plus de prétexte à invoquer pour excuser son ignorance des faits principaux de notre histoire constitutionnelle.

Et la Confédération ? Était-ce un pacte d'honneur ou un piège ?

M. LE SÉNATEUR LANDRY

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Mon premier devoir, celui que le cœur m'impose, est de remercier cette vaillante association catholique de la jeunesse canadienne-française de l'insigne honneur qu'elle me fait en m'appelant ce soir à représenter, dans cette imposante réunion, les Canadiens-français de la province de l'Ontario. Ce n'est pas la première fois que je suis l'objet des délicates attentions de cette milice d'élite enrôlée pour la défense des plus nobles causes et toujours prête à payer de sa personne et de sa bourse pour assurer le triomphe des saintes querelles qu'elle épouse. Déjà, dans un passé qui n'est pas loin, répondant à une gracieuse invitation de ses jeunes amis, le président du Sénat est venu dans cette enceinte, y faire une profession de foi, y affirmant ses sympathies en faveur de ses compatriotes persécutés de l'Ontario.

Et pour les avoir exprimées sans réticence, mais avec une conviction dont il s'honore, il a vu se former un sein même de la capitale fédérale, dans le paisible aréopage dont il fait partie, une coalition d'éléments divers, qui, à un moment donné, a voulu lui faire payer la liberté très grande qu'il avait prise de dire franchement sa façon de penser. Une crise eut lieu qui dura quelques jours avec le résultat que vous connaissez tous. Le président du Sénat reprit son fauteuil, mais son prestige avait grandi, car ce jour-là il était devenu le président de l'Association Canadienne-française d'Éducation de l'Ontario.

C'est ce nouveau président qui a été capturé à son tour, par vous tous, soldats valeureux d'une invincible armée. A vous tous, Messieurs, mes remerciements les plus sincères ; ils partent d'un cœur qui vous est entièrement dévoué et qui se sent profondément touché de la confiance que vous voulez bien me témoigner. Honneur oblige ! Je le sais et je veux ne l'oublier jamais. Je me querrais à mes devoirs, si, dans la présente occurrence, après avoir exprimé notre profonde reconnaissance, je ne vous disais un mot de nos vives espérances. Nos ennemis — toute noble cause en a — ont cherché à semer le doute dans les esprits et à enlever, ainsi, dans la marche, le triomphe certain qui couronnera vos efforts et les nôtres.

Les ennemis de la langue

Et quels sont ces ennemis ?

Je les divise en trois groupes.

Il y a d'abord ces fanatiques irréductibles qui appartiennent à une croyance religieuse contraire à la nôtre combattant les Canadiens-français parce que nous sommes catholiques et français.

Il y a aussi des catholiques de langue anglaise qui ne peuvent nous pardonner d'être restés et de vouloir rester français, et qui veulent nous imposer, au nom même de la religion et sous le prétexte de sauver la foi, un système dont ils ne veulent pas pour eux, mais destiné à nous faire perdre et notre langue et notre foi.

Il y a enfin, comme troisième groupe, toute la classe des opportunistes que le désir de conserver le pouvoir ou d'y arriver unit dans une promiscuité scandaleuse et qui veulent battre monnaie à nos dépens en sacrifiant l'âme même d'une race à leurs mesquins intérêts personnels ou de parti.

Ces trois groupes ont cimenté leur union dans la triple alliance du fanatisme, de l'ingratitude et de la trahison.

Nous les combattons tous trois.

L'admirable mouvement que la province de Québec a organisé en faveur de nos compatriotes ontariens et qui secoue aujourd'hui le pays tout entier d'une extrémité à l'autre est bien de nature à mettre en relief et à classer d'une manière indiscutable tous ceux qui ne voulant pas être avec nous doivent être comptés contre nous.

Car nous devons compter contre nous et les pusillanimes qui nous abandonnent en refusant d'aller sur la ligne de feu, et les fuyards qui désertent notre drapeau et les traitres qui passent à l'ennemi ; bref, tous ceux de notre race qui ougissent d'elle et ne veulent pas la défendre à l'heure du combat.

Nous en connaissons déjà quelques-uns, nous en découvrons d'autres, nous n'en oublierons aucun quand sonnera l'heure de la rétribution, car Dieu nous la donnera, soyez-en tous convaincus, cette heure bénie où la victoire couronnera les sacrifices de toute une race.

A la source de toute autorité

Il ne m'est pas permis de vous dévoiler aujourd'hui le plan de campagne que nous entendons suivre. Qu'il me suffise de vous dire que si nous ne pouvons obtenir justice des autorités telles que constituées en ce pays, nous tournerons nos regards vers d'autres lieux en traversant les mers, nous irons demander aux sources mêmes de toute autorité de verser sur nos blessures le baume qui guérit.

Des esprits inquiets, mais dont la bourse, comme le cœur, reste fermée à tout mouvement généreux, aimeraient à savoir si nous sommes assez honnêtes pour ne pas détourner à notre profit ou au profit de nos amis des fonds qui sont versés en faveur de nos compatriotes de l'Ontario et trouvent singulier que nous ne fassions pas connaître au jour le jour l'emploi que nous pouvons faire des deniers qui nous sont confiés.

Bien que désireux d'obtenir par la conciliation la reconnaissance entière de nos droits, nous ne pouvons pas oublier qu'en face du refus catégorique de nous les accorder nous devenons une association essentiellement militante recevant et acceptant la mission de conduire ses compatriotes à la conquête de leurs droits.

Cette mission nous voulons l'accomplir avec succès et nous ne l'accomplirons avec le succès que l'on attend de nous que si l'on veut bien nous dispenser d'étaler aux regards de nos adversaires tous les plans de notre campagne et tous les détails de notre équipement. L'Association Canadienne-française d'Éducation de l'Ontario s'est choisie elle-même son bureau de direction et ce bureau jouit de son entière confiance. Nous demandons à tous nos compatriotes qui viennent si généreusement à notre secours de nous témoigner la même confiance et de compléter sur notre dévouement et sur notre honnêteté. Les fonds que le patriotisme de nos frères met à notre disposition ne seront dépensés que pour la défense de la noble cause que nous sommes appelés à faire triompher. Nous nous sommes assez dépensés, dans le passé, sans rémunération quelconque, pour avoir le droit d'espérer qu'on ne nous marquera pas, dans les temps difficiles que nous traversons, une confiance que nous demandons pleine et entière. Si nous la méritons ; qu'on nous la donne ; si nous ne la méritons pas qu'on nous la refuse mais alors qu'on nous remplace sans plus tarder, car nous ne voulons pas qu'un seul des nôtres souffre à cause de nous.

La persécution a redoublé

La persécution contre les nôtres a redoublé d'énergie ; elle bat son plein, s'accroissant spécialement contre les municipalités pauvres de la province d'Ontario. Notre devoir est de soutenir le courage de ceux qui souffrent le plus cruellement de leur fidélité à la cause et de leur venir en aide pécuniairement. Nous le faisons avec toute la discrétion possible et en raison même des secours dont nous pouvons disposer.

Que votre charité ne se ralentisse pas. Nous ne saurions trop vous remercier pour le bien que vous avez accompli dans le passé, pour l'insaisissable générosité dont vous faites preuve à l'heure présente. Au nom de l'Association dont je suis le président je vous offre l'expression de notre profonde reconnaissance et je vous donne solennellement l'assurance qu'entrés dans la lutte avec la détermination d'en sortir victorieux nous en sortirons victorieux.

Notre race sur ce continent a

LA CONFÉRENCE DE M. BOURASSA

LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA, SES DROITS, SA NÉCESSITÉ, SES AVANTAGES

Le terrain de la lutte

La lutte héroïque des Canadiens-français de l'Ontario pose toute la question des droits du français au Canada. La province de Québec, dépositaire et gardienne des traditions françaises en Amérique, ne saurait se désintéresser de cette lutte. Elle a le droit et le devoir d'appuyer de toutes ses forces la lutte de ses nationaux de la province voisine. Mais si nous voulons apporter à nos compatriotes de l'Ontario une aide efficace, nous devons connaître à fond le terrain précis de la lutte et bien nous pénétrer des principes et des faits qui justifient à la fois la résistance de la minorité onarienne et l'intervention de tous les Canadiens-français, de tous les vrais Canadiens, soucieux de voir triompher dans toute la Confédération les principes de justice et de droit dont s'inspirent les auteurs de la Constitution.

L'enseignement du français dans l'Ontario

Dans l'Ontario, comme dans chacune des provinces anglaises, l'enseignement du français a toujours été fort négligé par les autorités provinciales. Reconnu et établi officiellement, depuis plus d'un demi-siècle, dans l'ancienne province du Haut-Canada, cet enseignement n'a jamais reçu de l'Etat un appui efficace. On n'en tenait à peu près aucun compte dans la formation pédagogique des instituteurs, non plus que dans l'établissement des programmes d'enseignement et des manuels scolaires. Ceci a permis aux ennemis du français de prétexter l'infériorité des écoles françaises ou bilingues pour réclamer la suppression. Après avoir tout fait pour tarir ou polluer la source, ils affirment qu'elle est insuffisante ou impure. C'est ce que les avocats appellent "plaider sa propre turpitude". Mais l'histoire nous apprend que les écoles françaises ont toujours été et sont encore de plus en plus prospères. Les proscriptions du français ont involontairement démontré l'infériorité de leur prétexte. Comme il leur fallait tout de même une base de justification, avant de procéder à leur œuvre de haine, ils ont ordonné une inspection particulière des écoles françaises ou bilingues. Le fonctionnaire chargé de ce travail, M. MERCHANT, a été fort admiratif de la qualité de ces écoles, des sentiments, des écoles peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec les écoles publiques anglaises. Il reconnaît que "la discipline dans les écoles anglo-françaises est en général excellente. L'autorité des maîtres est bien établie, et la conduite des enfants bonne. La politesse des élèves est l'un des traits les plus remarquables de ces écoles. Ceci est manifeste, non seulement pendant la réception des visiteurs, mais aussi dans la conversation et les échanges de bons procédés à l'école et dans les cours de récréation. Dans la plupart des écoles, les confiances à la direction des communités religieuses, un goût excellent a présidé à la décoration des salles avec des fleurs, des gravures, des modèles de travail, etc." Dans l'est de l'Ontario, l'assistance à l'école "est à peu près la même que dans les écoles rurales (publiques et séparées) des autres parties de la province ; mais dans certains centres industriels, la fréquentation scolaire est anormalement irrégulière. L'Association d'Éducation a prouvé, par les rapports mêmes du ministère de l'Instruction Publique, que "la moyenne des présences quotidiennes à l'école séparée était, en 1910, de 63.53% des enfants inscrits, tandis que, dans les écoles publiques, cette proportion n'est que de 60.45%. De l'ensemble, M. Merchant conclut que si les élèves du troisième et du quatrième cours — enfants de 10 à 14 ans — "habitaient quelques mois dans un milieu anglais, ils ne tarderaient pas à sentir à l'home". Combien d'élèves des écoles anglaises de Québec pourraient en faire autant ?

Ce témoignage d'un adversaire fait d'autant plus honneur aux Canadiens de l'Ontario qu'ils ont dû organiser et soutenir ces écoles dans des conditions fort désavantageuses. Ils ont eu à combattre l'indifférence ou les mauvais vouloir des autorités civiles, l'hostilité sourde ou déclarée d'une partie du clergé de langue anglaise et parfois même l'apathie d'un bon nombre de leurs. L'accusation d'infériorité portée contre les écoles françaises d'Ontario fut-elle fondée, il n'y avait qu'un remède à leur appliquer : former de bons instituteurs bilingues et promouvoir avec intelligence l'enseignement des deux langues, selon les méthodes en usage dans les pays civilisés où existent de nos jours plusieurs groupes ethniques parlant des idiomes différents.

Les réformateurs de l'Ontario trouvent plus simple de guérir le mal par l'amputation. Mais ils n'ont ni la logique ni la franchise de leur système. Ils affectent de tolérer l'enseignement du français ; mais ils mettent à cet enseignement de telles entraves que l'application rigoureuse de leur programme aboutirait fatalement à l'obliteration graduelle et rapide du français dans l'intelligence et la mémoire des enfants, tout en entravant l'enseignement efficace de l'anglais.

Le Règlement XVII

La formule de ce programme est contenue dans la circulaire du ministère de l'Instruction Publique de Toronto, généralement connue sous la désignation de Règlement No XVII. Ce règlement, promulgué pour la première fois en juin 1912, fut révisé, avec de légères modifications, en août 1913.

L'article I pose en principe qu'il n'y a dans l'Ontario que deux catégories d'écoles primaires : les écoles publiques et les écoles séparées

(catholiques). Tout en prenant grand soin de ne pas reconnaître l'existence légale d'écoles anglo-françaises, on convient de désigner sous cette appellation, "for convenience of reference", les écoles publiques ou séparées dans lesquelles le ministre permet chaque année qu'on se serve du français comme langue d'enseignement.

L'article II stipule que l'enseignement donné dans les écoles anglo-françaises sera dorénavant identique en tous points à celui de toutes les autres écoles publiques ou séparées. Dans celles de ces écoles qui sont confessionnelles, les manuels d'instruction religieuse seront les *Canadian Catholic Readers* (exclusivement anglais).

L'emploi et l'enseignement du français

L'article III détermine l'usage du français comme langue véhiculaire de l'enseignement. Cet usage est limité aux cas où l'emploi du français est "nécessaire". Il n'est autorisé que pour les premiers cours — "Forme I" — c'est-à-dire les classes fréquentées par les enfants de 5 à 7 ans. Au-delà, l'inspecteur en chef peut permettre l'usage du français pour l'instruction des élèves "incapables de parler et de comprendre l'anglais". Le deuxième paragraphe du même article stipule que les élèves de langue française qui entrent à l'école avec une connaissance insuffisante de l'anglais pour recevoir dans cette langue l'enseignement de toutes les matières, doivent être mis immédiatement à l'étude et à la pratique de l'anglais. Dès qu'ils ont une connaissance suffisante de l'anglais, ils doivent poursuivre toutes leurs études dans cette langue.

L'article IV règle les conditions de l'enseignement du français. Cet enseignement n'est autorisé que dans les seules écoles où il a été donné jusqu'ici. "hitherto". Cet enseignement doit être réclamé par les parents ; il se limite à la lecture, à la grammaire et à la composition ; il ne doit pas nuire à l'enseignement général donné en anglais ; à moins d'une permission spéciale de l'inspecteur en chef, à qui l'horaire des classes doit être soumis, il ne doit jamais dépasser une heure par jour dans chaque classe (1).

L'article XIII détermine qu'aucun instituteur ne peut enseigner dans une école anglo-française s'il ne possède pas une connaissance suffisante de l'anglais pour pouvoir enseigner dans toute école publique ou séparée où l'enseignement de toutes les matières se donne exclusivement en anglais. C'est dire qu'on exige des instituteurs français une formation et une compétence très supérieures à celles des instituteurs de langue anglaise (2).

Enfin, pour assurer l'exécution de ce programme, le règlement détermine que les écoles anglo-françaises sont soumises à une inspection spéciale.

Le fameux "hitherto"

Pour comprendre toute la portée de l'article IV et de la restriction dans le seul mot "hitherto", il faut connaître la situation de fait. Comme partout ailleurs, les Canadiens-français de l'Ontario se sont groupés et ont fondé des paroisses. Grâce à leur dévouement, ils ont rapidement et, fortifiés par les nouveaux colons qui leur arrivent du Québec, ils fondent sans cesse de nouvelles paroisses, où ils ne tardent pas à devenir la majorité et à établir des écoles bilingues. Par l'application de l'article IV, le gouvernement refuse de reconnaître ces nouvelles écoles et d'y autoriser l'enseignement du français.

C'est ainsi qu'à Windsor, on laisse enseigner le français à l'école du Sacre-Cœur, où 40 p.c. des enfants sont canadiens-français, et qu'on l'interdit à l'école Saint-Alphonse où les élèves canadiens-français forment 60 p.c., et aux écoles Saint-François et Saint-Edmond où ils représentent 85 p.c. de la totalité des élèves.

A Green Valley, dans le comté de Gengarry, la minorité anglo-catholique a contesté à la majorité française le droit de faire enseigner le français dans une école séparée, où 41 élèves sur 56 sont canadiens-français ; et les tribunaux de l'Ontario, se basant sur l'article IV, ont donné gain de cause aux adversaires du français.

A Roxboro, dans le comté de Stormont, tous les pères de famille français et trois anglais ont demandé l'autorisation de faire enseigner le français dans une école où 23 enfants sur 26 sont canadiens-français. Le ministre refuse obstinément l'autorisation.

Inutile d'insister sur les conséquences de ce programme qui résulteraient de l'application de ce programme pédagogique, si les Canadiens-français s'y soumettaient. La connaissance véritable de la langue française ne tarderait pas à s'altérer, puis à disparaître. De plus, tout l'enseignement en souffrirait. Les méthodes que le gouvernement d'Ontario veut imposer aux Canadiens-français ont été condamnées par toutes les autorités pédagogiques du monde civilisé. Les inspecteurs spéciaux, nommés par l'Etat pour veiller à l'exécution du Règlement No XVII, l'ont déclaré inapplicable. Un ancien instituteur de l'Ontario, docteur en lettres, écrivain distingué, M. O'HAGAN, a pu dire en toute vérité que si ce programme d'enseignement n'a pas

(1) Le mot "classé" s'applique à la totalité des enfants sous la direction d'un instituteur, quel que soit le nom des divisions. M. CHAMPAIGNÉ a établi à l'Assemblée législative et M. BELCOURT devant les tribunaux qu'un tel programme d'enseignement du français ne trouverait ainsi, réduit à quelques minutes par jour.

(2) Tout-on a une preuve patente de la mauvaise foi de ceux qui prétendent que les écoles bilingues pour les Anglo-français ont été créées par le gouvernement d'Ontario pour obtenir le certificat temporaire d'instituteurs des écoles anglo-françaises. Cet examen est supérieur à celui des instituteurs des écoles publiques (ils ont subi sans aucune préparation particulière l'examen de l'enseignement d'anglais). L'un des examinateurs a confessé dans l'intimité que le résultat avait été décidé à l'avance et que les candidats n'ont pas pu échapper par excès d'indigence. Cependant, que fait le ministre ? Il refuse de reconnaître les certificats et refuse même de faire connaître aux instituteurs le résultat des examens, tant qu'ils n'auront pas subi la forme d'examen normale et pris l'engagement d'appliquer le Règlement XVII. Et les réformateurs nous disent qu'ils ont des examinateurs supérieurs ? Les écoles bilingues ne sont rien de plus que des écoles de façade. C'est pour le plus grand bien de l'Ontario que nous voulons réformer leurs écoles.

pour objet de supprimer totalement la langue française, c'est un monument d'insanité.

Leurs desseins

Les inspirateurs et les auteurs de cette loi de proscription ne cachent guère leurs desseins. Ce règlement a été promulgué à la suite d'un vote adopté subrepticement par l'Assemblée législative de l'Ontario, le 22 mars 1911. En voici le texte :

"That the English language shall be the language of instruction and of all communications with the pupils in the Public and Separate Schools of the Province, except where, in the opinion of the Department of Education, it is impracticable by reason of pupils' not understanding English."

"L'anglais sera la langue d'instruction et de toutes communications entre le maître et les élèves, dans les écoles publiques et séparées de la province, sauf dans les écoles où, de l'avis du ministère de l'Instruction Publique, cette méthode est impraticable parce que les élèves ne comprennent pas l'anglais."

Cette proposition fut présentée au moment de la prorogation. Un député canadien-français, M. RACINE, voulut s'y opposer. Le premier ministre, M. James WHITNEY, l'apaisa en déclarant que la réserve contenue dans la proposition suffirait à couvrir tous les besoins de la minorité. La motion fut adoptée à l'unanimité et insérée dans les procès-verbaux de la Chambre. Les auteurs du Règlement No XVII l'invoquent aujourd'hui comme preuve de l'opinion unanime de l'Assemblée législative en faveur de la proscription du français.

En quoi de tels procédés diffèrent-ils sensiblement de la mauvaise foi et du cynisme que l'on reproche tant aux "barbares" allemands ?

Mentalité prussienne et coloniale

Ce n'est pas seulement dans les procédés que cette mentalité prussienne se traduit. Sait-on qu'à l'heure actuelle, les ultra-loyalistes de l'Ontario favorisent l'enseignement de l'allemand plus que celui du français ?

Le Règlement No XV, dont l'origine remonte aux jours antérieurs à la Confédération, autorise tout conseil de trustees à établir l'enseignement du français et de l'allemand partout où les parents le réclament. Le Règlement No XVII, qui ne s'applique qu'à l'enseignement du français, supprime l'autorité des conseils scolaires et limite celle des parents dans les bornes étroites que je viens d'indiquer. A l'enseignement de l'allemand, au droit des parents de le réclamer et à celui des commissaires de l'établissement, les autorités scolaires de Toronto n'ont imposé aucune restriction nouvelle. Ce n'est qu'au français qu'on fait la guerre. Telle est la manière dont la province la plus loyale du Canada comprend et pratique l'Entente Cordiale.

Il serait injuste toutefois de voir dans la haine du français le seul mobile de cette réglementation absurde et contraire à tous les principes de la saine pédagogie. A l'instinct d'assimilation dominatrice qui caractérise les Saxons, en Angleterre, comme en Allemagne, en Europe comme en Amérique, est venu s'ajouter, chez les Anglo-Canadiens, l'esprit utilitaire et mercantile des Yankees. Pour eux tout enseignement public, à l'école primaire surtout, doit avoir pour objet presque exclusif de donner à l'enfant des connaissances dites "pratiques", c'est-à-dire des notions qui lui permettront de "faire des affaires". Le culte de l'or a remplacé, chez les Saxons d'Amérique, le culte de la force brutale qui inspire et pénètre tout l'enseignement public des Saxons d'Allemagne. Pour les Boches d'Europe, tout ce qui est étranger à la culture germanique doit être tenu pour vain ou même nuisible. Aux yeux de nos Boches à nous, tout ce qui, dans l'enseignement, ne tend pas à fortifier le mercantilisme anglo-saxon ne mérite pas l'encouragement de l'Etat. La langue anglaise suffit à leurs opérations commerciales et à leurs courtes préoccupations intellectuelles ; elle doit donc suffire à tout le monde. Un grand nombre d'entre eux sont convaincus qu'en imposant au français un tel enseignement, ils rendent à nos compatriotes un véritable service.

Conceptions périmées

Cette conception bornée et naïvement égocentrique tout-à-fait identique à celle des Prussiens en Alsace-Lorraine, dans le Schleswig-Holstein et en Pologne. Elle fut longtemps celle des Anglais au pays de Galles, en Ecosse et en Irlande. En Irlande surtout, elle inspira les mesures les plus arbitraires et les plus cruelles qu'un conquérant brutal ait jamais imposées à un peuple vaincu. Avec le progrès de leur civilisation, les Anglais se sont peu à peu corrigés de ce penchant des peuples dominateurs. Nulle part on n'a trouvé de traces, aujourd'hui, du régime scolaire inauguré dans l'Ontario au moment même où il achevait de disparaître de tous les pays civilisés. M. O'Hagan a pu en toute vérité défier les autorités d'Ontario de trouver dans tout l'Empire britannique et chez aucun peuple à demi-civilisé un seul programme scolaire identique au Règlement No XVII. Un publiciste distingué de la Nouvelle-Ecosse, M. Robert PHALEN, a démontré que l'enseignement bilingue est pratiqué dans tous les pays de l'Empire à l'exception de l'Ontario.

Le français après la conquête

Après avoir analysé en détail la situation faite au français, par la conquête, les constitutions, le traité de Paris et l'Acte de Québec, interprétés au regard de la jurisprudence anglaise et du droit international, l'orateur continue :

On objectera peut-être qu'en tout ceci il n'est nullement question de l'usage et de l'enseignement de la langue française. Il ne faut pas oublier que l'Acte de 1774, ainsi que les pièces officielles et les correspondances qui s'y rattachent, furent rédigés par des hommes de bon sens et d'une culture supérieure. Lorsque le parlement britannique décréta que les Canadiens jouiront "de leurs biens avec les

Offres du magasin Goodwins pour demain

Ouvert de 8.30
a.m. à 6.00 p.m.

Téléphone
Uptown 7000

Vente Victoria

La plus sensationnelle série d'achats et de ventes encore annoncée jusqu'ici par ce magasin. La grande majorité des offres comprennent des marchandises nouvelles en parfait état. Les commandes par le téléphone, par la poste et C. O. D. ne seront pas acceptées durant cette remarquable vente — à part celles de l'épicerie. Les étalages de vitrines génèrent sûrement la circulation ce soir sur la rue Sainte-Catherine en face de notre magasin.

Lingerie

244 jupons, réduits de .89 à**.49**
135 jupons, réduits de 2.00 et 2.25 à**1.49**
243 chemises de nuit, réduites de 2.25, 2.50, 3.00 et 3.99 à**1.29**
133 pantalons, réduits de .79 à**.49**
29 cache-corsets, réduits de .79 à**.49**
65 cache-corsets, réduits de \$1.50 à**.75**
196 jupons Princesse, réduits de .89 à 1.25, à**.79**
527 jupons "Princesse", réduits de 1.49, 2.00 et 3.98 à**1.29**

Articles de cou

pour dames
Nouveautés de .50 à 1.50 chacune.**.25**
(2,400 articles)
Nouveautés de .75 à 1.75 chacune.**.35**
(800 articles)
Nouveautés de 1.00 à 2.00 chacune.**.50**
(800 articles)

Manteaux pour dames

(De 16.50 à 49.00 pour 7.98)
64 à offrir.

Costumes pour dames

(De 12.75 à 75.00 pour 7.98)
26 à offrir.
Costumes en soie et costumes en laine.
Costumes en ratine de
5.98 à 27.50
12 à offrir.

—Rayon de la confection, au premier étage.

Chapeaux non garnis

De 2.49, 2.98 et 3.49 pour .98
Grands canotiers noirs, blancs, marine et autres couleurs. 300 à offrir.

Formes de 1.98 à

2.49 pour .39
Formes noires et de couleur. 300 à offrir.

Soies

De 1.00 à 2.00 pour**.59**
12 sections de stock au choix — 1420 verges à offrir.

Etoffes à robes

De .60 à 1.75, pour .39
1,000 verges à offrir. Coupons de toutes les sections. —Au premier étage.

Blouses

(De 1.50 pour .98)
1,200 à offrir ; entièrement nouvelles. —Au premier étage.

Rayon des bébés

Combinaisons de jour de 1.98, à Des douzaines à offrir.
Manteaux de baptême, 2.98, pour (35 à offrir). **1.98**

Pour bébés

De 1, 2 et 3 ans.
Robes en nansouk, 1.98, pour chac.**.98**
Ages de 1 à 3 ans. 100 à offrir.
Manteaux en cachemire crème de 7.50 à 9.50, pour**4.98**
(Ages de 1 à 2 ans). Seulement 25 à offrir.

Rayon des bébés, au premier étage.

Goodwins
MONTREAL LIMITED

"coutumes et usages qui s'y rattachent et de tous leurs autres droits". Les législateurs britanniques de 1774 ne pouvaient supposer qu'un jour viendrait où des emules des Pharisiens et des Scribes qui firent perdre le Juste au nom de la Loi, s'attacheraient à l'interprétation la plus étroite de la lettre des traités et des constitutions pour tarir à sa source la jouissance et la perpétuation du plus élémentaire des droits civils garantis aux Canadiens-français.

Cette pensée ne vint pas non plus aux chefs religieux et laïques de la colonie, lorsqu'ils pressèrent si vivement leurs compatriotes de résister aux séductions des révoltés américains et de verser leur sang pour la défense du drapeau britannique

BOUCHER & MERCIER

MARCHANDS-TAILLEURS

S

ez le visi-

DE
ARTFAU

ARTEAU
MILLE, LA RAI-
ANS L'ALCOOL.
FEMME PUIS
ORGE · DEVANT

ne causé par l'al-
hier soir, au No-
tin. Un homme
que de raison es-
me pour ensuite
er.

ragédie, Alphonse
ans, en arrivant
a à brutaliser sa
ats. La colère aug-
un marteau et as-
e. Il courut ensuite
mpara d'un rasoir
nde entaille à la

la carotide, en
ze enfants affolés.
nsporté à l'hôpital
est des plus gra-

om de Joseph La-
ard, s'est noyé, di-
côteau du Lac, et
trouvé hier matin,
té Montréal, la se-
pour faire cer-
ce village. Profi-
du dimanche, il
cher. Il est impos-
sible la chose se
demain, quelques
droit aperçurent,
chaloupe renver-
t trainail.

La lutte libre engagée entre les deux camps, dans le but de représenter les nations, rue On et Joseph Trépassat, couverts de fleurs conduits à l'hôtel, tandis que deux autres se voyaient, n'avait pas l'aspect d'eux-mêmes. Les Mars et de Bac-

LI AU VOL.

Leur ronde dans le bruit en manufacture de dro-
Frosi, 101 Lagad-

ce côté ils purent
se filer à l'anglais
ruelle. Un troisième
entraînait l'échelle de
regardant dans leurs
les policiers donna
surs succès, au

a déclaré se nom-

MILLE

ien digé-
sateur,
ppuyons
de nos

ISIEN "

appré-
ou télé-

langer
er
rue S.-Antoine.

TEL. MAIN 1466

OSSEMENTS HUMAINS.

vous?

KRAMI

ET PARISIEN

1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 26

LA VIE SPORTIVE

LA SAISON DE LUTTE A PRIS FIN HIER SOIR

WALDECK ZBYSKO ET EUGENE TREMBLAY ONT REMPORTE LES HONNEURS DE LA DERNIERE SEANCE EN TRIOMPHANT DU DR. ROLLER ET DE BENARD. — LA PRISE D'ORTHELS FUT EN EVIDENCE.

Eugène Tremblay et Waldeck Zbyzsko sont sortis victorieux de leur rencontre d'hier soir, au parc Sohmer, le premier en battant Arthur Bénard en 1 heure et 12 minutes, et le second en se montrant supérieur au Dr. Roller après 51 minutes de combat.

Ces deux rencontres furent très scientifiques et intéressèrent au plus haut point l'assistance, malheureusement peu nombreuse. Eugène Tremblay a démontré hier soir qu'il est encore ce qu'il fut il y a quelques années et ceux qui croyaient qu'Eugène avait vu ses beaux jours ont pu se rendre compte du contraire, car notre champion a lutté en science, en force et en agilité.

Bénard n'est pas une quantité négligeable et Tremblay a même été le premier à l'avouer après la rencontre. Le luteur du Cercle Paroissial possède de grandes qualités; il est fort, connaît à fond la lutte libre et est excessivement courageux; qualités qui le mèneront sûrement aux honneurs qu'il convoite depuis longtemps.

La lutte principale entre Roller et Zbyzsko dura cinquante et une minutes. Ces deux grands professionnels de la lutte au genre libre ont poussé la lutte à un véritable enthousiasme. Le Doc résista tant bien que mal aux fortes étreintes de son adversaire qui mit en jeu tout son savoir et sa technique. Une prise d'ortels durement appliquée et finalement raison du docteur. La lutte se termina là, car Zbyzsko en tant que son adversaire le blessa sérieusement à un genou qui l'avait fait souffrir au cours de la semaine dernière. Le Doc se déclara incapable de continuer la lutte et l'arbitre Moorhouse déclara Zbyzsko vainqueur.

Dans la rencontre préliminaire, Richard et Thérien ne purent se tenir 30 minutes, et la lutte fut déclarée nulle.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Voici les résultats des parties jouées hier après-midi dans les séries des ligues Nationale, Américaine, Fédérale et Canadienne:

LIGUE NATIONALE			
Chicago	000100000	1	10
New-York	000302003	5	6
Vaughan, Adams et Archer; Stroud, Marquard et Meyers.			
Cincinnati	000000000	0	5
Brooklyn	000101003	2	9
Ames et Clark; Coombs et Mullen.			
St-Louis	001000011	3	6
Philadelphie	000000000	0	2
Boston	000000000	0	6
Pittsburg	300040000	7	10

POSITION DES CLUBS.			
	G.	P.	Pc.
Philadelphie	17	10	.630
Chicago	16	12	.571
Boston	14	12	.538
Brooklyn	14	14	.500
Pittsburg	14	15	.483
St-Louis	14	17	.453
New-York	11	15	.423
Cincinnati	11	16	.407

LIGUE AMERICAINE.			
New-York	010000000	1	6
Détroit	00100023	3	6
Kenting, Caldwell et Nunamaker; Covleski et Stange.			
Cleveland	100310003	5	10
Boston	000000002	2	6
Hagerman et O'Neill; Foster, Ruth, Thomas et Carrigan.			
Philadelphie	031020100	7	10
Chicago	001030053	9	8
Wyckoff, Penneck et Schang; Cicotte, Benz, Scott et Schalk.			

POSITION DES CLUBS.			
	G.	P.	Pc.
New-York	17	8	.680
Détroit	19	11	.633
Chicago	18	13	.581
Boston	13	10	.565
Washington	12	14	.462
Cleveland	11	15	.423
St-Louis	10	19	.345
Philadelphie	9	19	.321

LIGUE FEDERALE.			
Newark	003001300	7	10
Pittsburg	000020001	3	7
Moseley et Bariden; Hearne, Barger et O'Connor.			

POSITION DES CLUBS.			
	G.	P.	Pc.
Pittsburg	19	12	.613
Newark	18	12	.600
Chicago	17	13	.567
Kansas City	15	13	.536
Brooklyn	15	13	.536
St-Louis	12	14	.462
Baltimore	12	18	.400
Buffalo	8	21	.276

LIGUE CANADIENNE			
St-Thomas	000000010	1	6
Hamilton	100010020	4	6
Hughes et Harris; Dougherty et Pembroke.			
Brantford	000000130	4	6
London	010030010	5	8
Warner et Lacroix; Hammond et Danford.			
Guelph	003010003	4	11
Ottawa	000000000	0	7

LALONDE SERA SUR L'ALIGNEMENT SAMEDI PROCHAIN

CE VAILLANT JOUEUR DE CROSSE AIDERA LE NATIONAL A REMPORTER LA VICTOIRE CONTRE LE MONTREAL. — LES BILLETS SONT ACTUELLEMENT EN VENTE.

Les amateurs de crosse attendent impatiemment l'ouverture des séries régulières de la N. L. U., car ils anticipent une lutte très contestée à Maisonneuve, chose qui ne s'est pas vue la saison dernière. Le retour du National à la N. L. U. a stimulé tous les amateurs locaux qui aiment à se rappeler les belles rencontres passées entre le National et le club de la M. A. A. Les dirigeants de l'Association ont à se demander lequel des jeunes aligner samedi prochain en compagnie des vétérans qui ont daigné se rapporter cette année au National. L'adversaire des jeunes joueurs est telle qu'il est difficile de faire le choix de ceux qui auront leur première promotion.

Le National est à la croisée des chemins et il s'agit de trouver cette année les jeunes joueurs qui formeront le noyau de l'équipe de la saison prochaine. De leur côté les Montréalais travaillent activement à se bien préparer pour la partie d'ouverture.

"Newsy" Lalonde sera sur l'alignement du National samedi, pour la partie d'ouverture, qui promet d'être très brillante.

Les billets peuvent être réservés dès maintenant chez O. Desoré, 137 Saint-Laurent, et chez Jos. Payette, 522 Est rue Sainte-Catherine.

LES STARS AURONT UN ADVERSAIRE TRES DANGEREUX

Si les Stars réussissent à triompher des Hochelaga, dimanche prochain, les cartes de la ligue de balle au champ Montréal, dont les toutes ont lieu au Parc Delorimier, deviendront des plus embrouillées et la course au championnat encore plus intéressante. Les Hochelaga ont passé par des vicissitudes depuis le commencement de la saison, mais grâce à l'esprit sportif de son propriétaire et de son gérant, qui n'ont rien épargné pour surmonter tous les obstacles, cette équipe se trouve actuellement plus forte que le jour où elle figura pour la première fois dans les séries de la ligue Montréal. L'exhibition de jeu scientifique qu'elle a donnée contre les Caughnawaga, dimanche dernier, les ont placés au premier rang des clubs semi-pros du pays. C'est un dur adversaire qu'ils auront à vaincre, dimanche prochain, et Gene O'Sullivan devra sortir tout ce dont il est capable pour tenir tête au fameux lanceur Fennell que Cecil Hart a importé des Etats-Unis. Joe Page prétend que le duel Erol-Sullivan se répètera dimanche prochain.

A part cette lutte d'un intérêt capital, nous verrons les clubs La Casquette et Mascotte aux prises. Les "Heffernanites" ont montré beaucoup de "qualité" pour un club si rapidement organisé et La Casquette est également partie en quête de plus grands succès.

A L'HIPPODROME DE DELORIMIER

LA REUNION DU PRINTEMPS S'OUVRIRA SAMEDI ALORS QUE NEUF EPREUVES SERONT DISPUTÉES.

Afin d'accommoder les nombreux turfistes qui sont actuellement à la piste de Delorimier, neuf courses seront disputées le jour d'ouverture de la réunion du printemps, neuf lundi prochain et très probablement neuf pour la journée de clôture. Les épreuves sur course distances tiennent la majorité à l'affiche, mais il y aura une épreuve quotidienne d'un mille et un seizième.

Le handicap Peter Dewar sur cette distance sera disputé samedi prochain, et une autre course d'un mille et un seizième pour chevaux de quatre ans et plus à réclamer, devant être vendus \$400, sera disputée lundi prochain, jour Victoria. Ce programme aussi étendu a été adopté afin de satisfaire les nombreux turfistes qui ont inscrit des chevaux cette année à Delorimier.

A LA PISTE DE DORVAL

Avant constaté tout le patronage élégant que les courses recevaient à Dorval par l'établissement du Jour des Dames, la direction a décidé cette année de revenir à la charge et les Jours des Dames de la réunion du printemps ont été fixés au 31 mai et au 7 juin. Le gérant Holman est à l'organisation du service de transport des amateurs à la piste. Comme toujours les trains laisseront la gare Windsor à des intervalles très rapprochés de façon à permettre à tous les amateurs d'être rendus à Dorval pour la dernière course. Le programme de chaque jour comprendra sept épreuves qui se termineront assez à bonne heure pour permettre au dernier train qui quittera Dorval d'entrer en gare vers 6.15 p. m. La vente des billets pour la réunion entière est commencée et les amateurs en ont profité pour s'en procurer. Ces billets évitent la poussée aux contrôles les jours de courses et permettent à leurs porteurs d'entrer à la piste en débarquant du train. Les travaux de restauration de la piste marchent rapidement et tout sera prêt pour le 31 mai, alors que se fera l'ouverture de la réunion du printemps de 1915.

L'INAUGURATION DES SEANCES DU CLUB HOCHELAGA

ELLE A EU LIEU, HIER SOIR, AU JUBILEE. SOUS LES PLUS HEUREUX AUSPICES. — WALLACE DECLASSE SCHIFF. — LORE PERD AU POINTS ET DESAUTELS EST DEFAIT.

Eddie Wallace, le vaillant petit poids plume de Brooklyn, faisait ses débuts, à Montréal, hier soir, lors qu'il était inscrit avec Johnny Schiff dans le combat principal de la séance d'inauguration de l'Association Athlétique Hochelaga, au Jubilee, et a créé une excellente impression, car il a tout simplement fait un jouet de son adversaire.

Dans la rencontre semi-finale, entre Harry Condon et Johnny Lore, ce dernier perdit sur les points; Condon ayant eu l'avantage dans sept des dix assauts.

Kid Burns triompha de Ben Desautels aux points, dans le premier combat de dix assauts au programme. La bataille Wallace-Schiff ne fut pas très intéressante par le fait que Schiff était trop inférieur à son adversaire. Le boxeur de Californie ne put à peine porter une douzaine de coups tandis que le pugiliste de Brooklyn le frappait à volonté.

Wallace est agile et scientifique et nous semble être le seul homme qui puisse être de taille à donner du fil à retordre à Fleming, sinon le vainqueur. Le combat Lore-Condon fut sans contredit le plus intéressant de la soirée, car cette bataille fut menée, du commencement à la fin, à une allure endiablée.

Condon fut presque constamment à l'attaque et dans les prises de corps, il déclassa son adversaire, qui pesait au moins dix livres de plus que lui.

Ces deux boxeurs ont souvent apparu devant le public à Montréal, mais jamais auparavant Condon n'a fait une aussi belle bataille qu'hier soir.

La séance d'hier soir marqua les débuts du Club Hochelaga et les directeurs méritent nos félicitations pour la manière dont ils ont conduit les choses. On a vu au Jubilee, hier soir, toutes les figures les mieux connues parmi les amateurs locaux. L'ordre et la précision avec lesquels tout a marché nous permet de constater que nous avons un autre club de boxe qui sait bien faire les choses à Montréal.

Le Club Hochelaga est bien décidé de donner à ses nombreux partisans des combats de tout premier ordre et aussi, la semaine prochaine, Kilbane rencontrera Sammy Taylor dans la rencontre principale. A part ce combat, qui a lui seul vaudra le prix d'admission, Max Lustig sera aux prises avec Charlie McCarthy et Wallace aura Tommy Buck comme adversaire.

AU COLLEGE LAVAL

Le défi du "Cercle S.-Louis", de Terrebonne, a été relevé par les "Laval", la rencontre a eu lieu dimanche dernier sur le terrain du Collège. Tout d'abord, notre équipe se sentit quelque peu intimidée par la taille imposante de ses adversaires; d'autant plus que deux de nos meilleurs joueurs étaient absents et que le "Cercle S.-Louis" avait triomphé du "Collège de Terrebonne" le dimanche précédent. Malgré tout, n'ayant pas encore été battus sur leur terrain, ils avaient à cœur de maintenir l'honneur de leur drapeau.

La partie commença. Dès le début, nos "Visiteurs" avaient réussi à placer leurs trois premiers frappeurs sur les buts, quand, par une brillante passe, trois joueurs furent mis dehors sur la même balle. La chance nous souriait; dès la quatrième reprise, elle se tournait définitivement de notre côté. C'est dire que nous avons eu les honneurs de la journée. Après la neuvième reprise, le résultat était le suivant: "Laval" 23, "Cercle S.-Louis" 10.

Nos "Visiteurs" ont résolu de venir prendre leur revanche dimanche prochain après avoir renforcé leur équipe. Les "Laval" sont bien résolus de leur côté à leur servir la lutte chaude. Nous sommes heureux de reconnaître que nous devons une partie de nos succès à nos amis du village: A. Renaud, A. Pelletier et H. Papineau qui ont bien voulu remplacer nos joueurs absents.

Pendant que nos "Sénieurs" faisaient mordre la poussière au "Cercle S.-Louis" nos "Jeunes Laval" à l'autre extrémité de la cour triomphaient du club "S.-Hélène" de Montréal. Si les jeunes joueurs de l'équipe "S.-Hélène" n'ont pas remporté une victoire au-dessus de leurs forces, ils ont du moins laissé parmi nous la meilleure impression par leur distinction et l'amabilité de leurs manières. Le résultat a été de 17 à 8.

A LA RECHERCHE D'UN ADVERSAIRE

Le club de balle au champ Cercle Dollard, étant libre dimanche prochain, le 23 courant, aimerait à rencontrer un bon club, sur son terrain. Pour informations, s'adresser à Armand Denis, 820, rue S.-André. Tél. S.-Louis, 755, de 7 h. à 10 h. p.m. Jour, Tél. S.-Louis, 9431.

LES ROYAUX ONT DEBUTE PAR UN BLANCHISSAGE

LE CLUB MONTREAL A ETE DEFAIT PAR 6 A 0, HIER, DANS LA PARTIE D'OUVERTURE EN CETTE VILLE. — FULLERTON A FAIBLI A LA 11ème REPRISSE. — LES JOUTES DE L'INTERNATIONALE.

Montréal a inauguré, hier après-midi, la saison de balle au champ professionnelle, au parc Atwater, devant 2,000 personnes environ. Les Royals, sur l'alignement desquels figuraient plusieurs figures nouvelles, ont été battus par 6 à 0. La savante maîtrise de Chabek, le lanceur des Newark, a été la grande cause de l'insuccès des équipiers de M. Lichtenheim, qui n'ont pu le frapper efficacement. En effet, ce n'est qu'à la septième reprise que Paul Smith, notre voltigeur de droite, a pu compter le premier coup réussi de la partie pour Montréal. Holden l'imita; mais ce fut là tout ce que put faire la formidable agglomération des frappeurs de Sagnay.

Il faut dire que Montréal n'a pas joué des chances de la partie, car il aurait, malgré tout, réussi à se sauver du blanchissage.

Nous avons dit déjà la maîtrise, le parfait contrôle de Chabek. Par contre, Fullerton, qui lui fit d'abord face, fut d'une faiblesse si grande à la quatrième manche que les Indiens comptèrent cinq points sur ses balles et ils auraient croisé le marbre davantage si Fullerton n'avait pas été relégué sur le banc. Disons que, jusque-là, le lanceur des Royals avait disposé de ses adversaires avec un rare talent.

Richter, son substitut, fit très bien. Seul, Kraft, l'un des meilleurs et des plus redoutables frappeurs de la ligue, a pu croiser le marbre sur ses balles, en envoyant la sphère se promener sur la rue Sainte-Catherine dans la sixième reprise.

Les Royals ont été superbement aidés par les joueurs de l'équipe de Montréal. Les deux joueurs ont rempli leurs positions avec un grand brio et une extraordinaire sûreté. Irelan épaula les assistants par ses arrêts magnifiques et la vitesse de ses ramassages comme de ses lances.

Purtell jouait comme arrêti, et le petit avant-garde s'est bien acquitté de sa tâche. Jack Flynn, au premier but, est une figure populaire qu'il nous a fait plaisir de voir, hier.

Madden a bien joué derrière le bâton, et il a réussi à couper Tooley au marbre à la huitième reprise sur un fort bel atterrissage.

Quant au champ, composé de Holden à la gauche, Whiteman au centre et P. Smith à la droite, il est rapide, sûr et l'un des plus formidables de la ligue.

M. Ed. Barrow, président de la ligue Internationale, assistait à la partie d'hier, en compagnie de M. Sam. Lichtenheim.

Aujourd'hui, les Montréalais rencontreront les Richmond, qui font une dure lutte à Providence pour la première position.

Voici le résultat détaillé.

NEWARK									
Mensor, l.f.	3	1	0	0	0	0	0	0	0
Morgan, s.	3	1	0	0	0	0	0	0	0
Tooley, 2b.	4	1	2	3	0	0	0	0	0
Callahan, c.f.	3	1	2	2	0	0	0	0	0
Kraft, lb.	4	2	13	0	0	0	0	0	0
Zimmerman, 3b.	3	0	2	1	0	0	0	0	0
Witter, r.f.	4	0	1	1	0	0	0	0	0
Heckinger, c.	4	0	0	5	1	0	0	0	0
Chabek, p.	3	0	0	2	0	0	0	0	0

Totaux... 31 6 8 27 11 0

MONTREAL									
Smith, r.f.	4	0	1	0	0	0	0	0	0
Irelan, 2b.	4	0	0	3	4	0	0	0	0
Holden, l.f.	3	0	0	2	1	0	0	0	0
Whiteman, c.f.	3	0	0	2	1	0	0	0	0
Devlin, lb.	3	0	0	4	3	0	0	0	0
Flynn, lb.	3	0	0	2	2	0	0	0	0
Purtell, s.	3	0	0	2	3	0	0	0	0
Madden, c.	3	0	0	4	2	0	0	0	0
Fullerton, p.	1	0	0	0	2	0	0	0	0
Richter, p.	1	0	0	0	1	0	0	0	0
xyeager	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Totaux... 29 0 2 27 18 0

X a frappé pour Richter à la 9ème.

Résultat par reprise:

Newark... 000501000—6

Montréal... 000000000—0

Coup de circuit, Kraft. Coups de 2 buts, Callahan, Kraft. Coup sacrifié, Zimmerman. Doubles, Devlin à Purtell à Flynn; Devlin à Irelan à Flynn. Retirés au bâton, par Fullerton, 1. Frappés par le lanceur, par Fullerton, 2. Laissez sur les buts, Newark, 2. Montréal, 2. Durée de la partie, 1.40. Arbitres, Freeman et Harrison.

LES AUTRES JOUTES

Jersey City... 200030030—8 11 6

Rochester... 070000023—9 5 2

Bruck, Sherman et Yelle; Hoff, Erickson et Erwin.

Providence... 100130000—5 3 5

Buffalo... 111020043—9 10 2

Hooper, Bentley et Haley; Beebe et Lalonde.

Richmond... 101030102—8 10 1

Toronto... 100012000—4 10 2

Morrisette, Kitchell, Cook, Crecham et Kocher.

POSITION DES CLUBS

Providence... 11 6 .647

Richmond... 11 6 .647

Montréal... 10 7 .588

Rochester... 8 8 .500

Buffalo... 6 6 .500

Jersey City... 7 8 .467

Newark... 5 7 .417

Toronto... 3 13 .188

UNE INNOVATION A LA CASQUETTE

UN CLUB DE PATINS A ROULETTES.

Le gérant général de l'Association de la Casquette vient d'autoriser un groupe de membres de l'Association à former un nouveau club, qui sera celui du Patin à roulettes. Les deux principaux officiers de ce club sont M. André Rome, président, et Léon Savard, secrétaire-trésorier. Ces sportsmen se sont immédiatement mis à l'œuvre et ont fait

préparer avec soin le plancher du gymnase de La Casquette où leurs patineurs pourront se livrer à leur sport favori avec facilité.

Ce sport est certainement à encourager parce qu'il est une des excellentes formes que peut prendre la culture physique.

Ce club sera un nouveau succès pour La Casquette; les officiers chargés de le diriger ont déployé une telle énergie qu'ils ont déjà inscrits sur leurs listes un grand nombre de membres et que les demandes continuent à affluer.

Le plancher de La Casquette mesure 98 pieds par 48 et a été aménagé de façon à donner satisfaction aux plus difficiles.

L'inauguration de ce "patinoir", réservé aux seuls membres de l'Association, aura lieu lundi après-midi, le 24 courant, jour de la fête Victoria, à 3 heures p.m., sous la présidence du gérant général de l'Association.

IL SE SERAIT BLESSE AU DEUXIEME ASSAUT

Montréal, le 18 mai 1915.

M. le rédacteur sportif, Le Devoir,

Montréal.

Monsieur le rédacteur,

Étant le premier témoin de "Kid" Julian, lors du combat Fleming-Julian, le 17 du courant, je désirerais, par l'entremise de vos colonnes, donner quelques explications qui intéresseront sans doute vos lecteurs.

Vers la fin du deuxième assaut, Kid Julian se disloqua accidentellement la clavicule du bras gauche, et m'avertit immédiatement de l'accident. Après m'avoir consulté, nous jugeâmes à propos de continuer la lutte, afin de ne pas décevoir le public, et de plus

ville de Montréal toute entière.
"J. O. MAURICE, ptre,
Aumônier du Conseil central
de la Société de S.-Vincent de Paul.

Le temps qu'il fera

Beau et frais.

Bulletin d'après le thermomètre de
Hearn et Harrison, 35 Est Notre-
Dame, E. de Meis, 600.Aujourd'hui maximum... 65
Minimum... 45
Même date l'an dernier... 73
Aujourd'hui minimum... 45
Même date l'an dernier... 45Baromètre — 8 h. matin, 30.27 ;
11 h. matin, 30.27 ; midi, 30.26.

VENDREDI, LE 21 MAI.

8. Houppe, confesseur.

Lever du soleil, 4 heures 25.

Coucher du soleil, 7 heures 28.

Lever de la lune, 9 heures 44.

Coucher de la lune, 6 heures 43.

Pleine lune, le 28, à 4 heures 39.

minuit du soir.

DERNIERE HEURE

Voir les nouvelles de
l'avant-midi en page 7.CONFERENCE
SUR LA GUERRECe soir, 20 mai, à l'Ecole
Plessis, 505 rue Plessis, le R. P. Co-
nan, S.M.M., prédicateur des der-
nières retraites au Sacré-Coeur, fera
une conférence sur la guerre, au
profit de la cause des Canadiens-
français de l'Ontario.Celle soirée est sous les auspices
du cercle Plessis, de l'A.C.C.J.C.Il y aura un discours par
le Dr G. H. Baril, président-général
de l'A.C.C.J.C.Un programme musical a aussi
été préparé.Les billets sont en vente chez M.
Léon Dagenais, 863 Est, Ontario, et
M. J. W. Charbonneau, 768 Est, On-
tario.LE VOEU DE
L'ASSEMBLEE
D'HIER SOIRVoici le texte du vœu adopté à
l'unanimité, hier soir, à l'Assemblée
du Monument National, sur proposi-
tion de M. Henri Bourassa, et au-
quel notre compte rendu fait allu-
sion :"Nous, citoyens de Montréal, réu-
nis en assemblée au Monument Na-
tional, le 19 mai 1915, prions l'hon-
orable M. Landry, président de
l'Association canadienne-française
d'Éducation d'Ontario, de transmet-
tre à nos compatriotes de cette pro-
vince l'expression de notre admira-
tion sans bornes pour leur inébran-
lable fidélité à la langue et aux tra-
ditions nationales."Canadiens-français, nous affir-
mons hautement le droit de nos
compatriotes de parler leur langue
et de la faire enseigner à leurs en-
fants dans toutes les provinces du
Canada."Canadiens, nous réclameons le
respect intégral du pacte fédéral
qui assure aux deux races-mères de
la nation canadienne, selon la pa-
role mémorable de sir John Macdo-
nald, "une parfaite égalité de droits
en matière de langue, de religion,
de propriété et de droits person-
nels."Nous exprimons le vœu que la
cause de la minorité ontarienne re-
çoive l'appui de tous les Canadiens,
catholiques ou protestants, de lan-
gue anglaise ou française, soucieux
de conserver en Amérique les bien-
faits de la civilisation française et
de faire triompher au Canada les
préceptes et la pratique de l'entente
cordiale qui unit l'Angleterre et la
France sur les champs de bataille
de l'Europe."

NOMINATIONS

(De notre correspondant)

Québec, 20. — M. Eugène Gar-
neau et M. E. Massicotte, archiviste
du palais de justice de Montréal,
ont été confirmés dans leur posi-
tion, par le cabinet, ce matin. M.
Jules Ledoux a été nommé greffier
de la cour du Magistrat de Label-
le. Le Dr Joseph Drolet, de Val
Brillant, a été nommé coroner du
district de Rimouski.LE BILL DU SENAT
EST SANCTIONNELondres, 20. — Le bill de l'Amé-
rique Britannique du Nord, préparé
par le gouvernement canadien pour
autoriser à augmenter la représen-
tation sénatoriale dans le Dominion,
a été adopté à la Chambre des Lords
et a reçu la sanction royale, hier
soir.LE R. P. LEDOCHOWSKI
EN SUISSEGenève, via Paris, 20. — Le R. P.
Ledochowski, général de la compa-
gnie de Jésus, est arrivé au monas-
tère d'Einsiedeln, dans le canton de
Schwyz, hier, venant de Rome. On
déclare qu'il restera au monastère
jusqu'à la fin de la guerre.

EUCHRE CE SOIR

C'est ce soir qu'a lieu le euchar-
cisme organisé par le chœur de
chant de la Congrégation des Hom-
mes de Sainte-Brigitte, dans l'édi-
fice Gauvin, coin des rues Sainte-Ca-
therine et Maisonneuve.Les billets sont de 25 sous. Les
tiers des recettes sera versé au
fonds des Ecoles bilingues de l'On-
tario.

LE SORT DE DELINA

Me Alban eGrmain, défenseur de
l'italienne Delina, dont l'exécution est
fixée à demain, ténacité, dit-on, un
suprême effort, ce après-midi, au-
près de la Cour d'Appel, pour obte-
nir un sursis qui lui permettrait de
sauver, peut-être, son client.

LA VILLE SE

PAIE

DES DEPOTOIRS...

M. OLIVAR ASSELIN REVELE
DANS UNE LETTRE ADRESSEE
AU MAIRE UN ETAT DE CHOSES
SCANDALEUX. — M. MARTIN
PARLE. — LA RUE NOTRE-DAME
OUEST.Dans une lettre spirituellement
tournée — est-il besoin de le dire? —
M. Olivier Asselin signale au maire
la déplorable incurie des autorités
municipales qui ont permis de chan-
ger les immeubles acquis par la ville
en dépotoirs, quand les édifices eux-
mêmes auraient pu être conservés
quand, on aurait pu, pour le moins,
revendre avec les caves en béton, et
qui étaient parfaitement en état de
servir de nouveau, la plupart des ter-
rains.Celle lettre, qui révèle un état de
choses scandaleux, donnera lieu, il
va sans dire, à une interpellation au
conseil. Nous regrettons de n'avoir
pas à notre disposition l'espace né-
cessaire pour la publier dans toute
sa saveur.

M. MARTIN PARLE

M. Martin a donné, ce matin, deux
communiqués aux journaux. Dans le
premier, il se félicite de même que
le conseil et la population d'avoir
fait de Montréal une ville moins sale
que par le passé, sinon une ville propre
et il encourage les citoyens à
continuer cette campagne qui appor-
tera à la longue d'excellents résul-
tats.Dans le second, il explique que si
la question des tramways n'a pas été
régulée plus tôt, il n'y a pas de sa
faute. Il a voulu donner à toutes
les parties intéressées le temps de
faire valoir leurs réclamations. Ce
temps est maintenant écoulé, et il a
l'intention de rattraper la promesse
qu'il a faite aux contribuables de
régler la question de la nouvelle
franchise. On pourra s'en convain-
cre dans quelques semaines, dit-il.M. le maire insiste, comme il a ac-
coutumé de le faire, sur un point,
à savoir: qu'il importe de traiter
équitablement la compagnie et de ne
signer qu'un contrat qui soit à la
fois avantageux pour la ville et avan-
tageux pour elle.UNE OFFRE AUX PROPRIETAIRES
DE LA RUE NOTRE-
DAME OUESTLes commissaires offriront, cet
après-midi, aux propriétaires de la
rue Notre-Dame ouest, d'après le
rapport préparé par le président
des évaluateurs de la ville, \$198,000
pour 120 pieds de terrain et les
dommages faits à leurs édifices par
la démolition de la façade néces-
sitée par l'élargissement de la rue.Un échevin influent nous affirme
que cette offre est totalement inac-
ceptable par les propriétaires. C'est
dire que la question de cette ex-
propriation, urgente pourtant de
l'avis de tout le monde, n'est pas
prête d'être réglée.

DEPENSE INOPPORTUNE

Le comité échevinal d'hygiène a
discuté ce matin la question de
voter \$2,500 pour les plans de l'hô-
pital municipal antituberculeux. La
demande des commissaires a été
rejetée, après une courte discus-
sion, parce qu'il n'est pas à propos
de faire préparer les plans d'un hô-
pital quand on ne s'est pas encore
entendu sur l'opportunité de la con-
struction de celui-ci.A la demande du chef de police
de Dallas, Texas, John Boyd, alias
Boyce, condamné déjà à deux ans
de pénitencier pour avoir obtenu
de l'argent dans une verrerie, sous
de fausses représentations, et mis
depuis quelque temps en liberté
conditionnelle, à la comparaison,
hier après-midi, devant le commis-
saire d'extradition Choquet, pour
y répondre à une accusation iden-
tique. Boyce se serait servi de son
renvoi provisoire, pour commettre
le même délit aux Etats-Unis.Le commissaire a préféré remettre
l'enquête à une semaine, afin de se
procure, grâce à ce délai, les pa-
piers nécessaires à la cause, des au-
torités américaines. L'accusé était
domicilié, ces dernières semaines,
au No 1621 de la rue Hutchison.

LE TEXAS LE RECLAME

UN ANCIEN FORCAT A DE NOU-
VEAU MAILLE A PARTIR AVEC
LA JUSTICE.A la demande du chef de police
de Dallas, Texas, John Boyd, alias
Boyce, condamné déjà à deux ans
de pénitencier pour avoir obtenu
de l'argent dans une verrerie, sous
de fausses représentations, et mis
depuis quelque temps en liberté
conditionnelle, à la comparaison,
hier après-midi, devant le commis-
saire d'extradition Choquet, pour
y répondre à une accusation iden-
tique. Boyce se serait servi de son
renvoi provisoire, pour commettre
le même délit aux Etats-Unis.Le commissaire a préféré remettre
l'enquête à une semaine, afin de se
procure, grâce à ce délai, les pa-
piers nécessaires à la cause, des au-
torités américaines. L'accusé était
domicilié, ces dernières semaines,
au No 1621 de la rue Hutchison.Le juge Fitch nie certaines allé-
gations. La cause durera quelques
jours.JUGE ACCUSE
DE VENALITEFort Frances, Ont., 20. — Une
commission royale fait enquête sur
les accusations de venalité portées
contre le juge C. R. Fitch, qui aurait
suggéré à M. Finklestein, de Winni-
peg, les moyens de faire revenir
devant lui (le juge), la cause des pri-
mes pour loup, afin de casser la
sentence déjà prononcée contre M.
Finklestein et Benjamin Levinson,
de Winnipeg.Le juge Fitch nie certaines allé-
gations. La cause durera quelques
jours.SERVICE DE
NAVIRE SUSPENDULondres, 20. — Les compagnies
de paquebots suédoises dont les na-
vires vont et viennent entre Stock-
holm, Norrköping, Londres et Hull,
ont décidé de retrancher le service
de leurs vapeurs, parce que l'inter-
ruption continue du transport par
les navires de guerre allemands dans
la Baltique entraîne de sérieux re-
tards et rend le commerce impossible.

JAMBE FRACTUREE

Un nommé E. S. Jacques, 467
Dorchester, s'est fracturé une jambe
ce matin en tombant du haut d'un
escalier. L'ambulance de l'hôpital
Notre-Dame le prit au No 303 de la
rue St-Christophe, où l'accident
est arrivé. Il est gardé dans cette
institution.

LA GUERRE

ROME DECLARERA LA
GUERRE AUJOURD'HUIL'Italie est prête à frapper et ses troupes sont
massées à la frontière. — Les der-
nières propositions de l'Autriche
ont été rejetées.PRZEMYSL EST SUR LE POINT DE RETOM-
BER AUX MAINS DE L'ENNEMIParis, 20 (3 h. 50 du soir) — Des rapports reçus ici de Rome di-
sent que la Chambre des Députés italienne, par un vote unanime, a
aujourd'hui, accordé pleins pouvoirs au ministre de la Guerre.Amsterdam, Hollande, 20, via
Londres — Personne en Italie ne
doute plus que la guerre éclate au-
jourd'hui, porte un télégramme de
Chiasso, Suisse, aujourd'hui, et que
publie le "Tagblatt" de Berlin.Rome, 20. — La princesse Ruz-
poli, dont trois fils sont officiers de
l'armée italienne, a donné aujour-
d'hui des ordres pour que son pa-
lais soit transformé sur le champ
en hôpital.L'Italie était prête à frapper au-
jourd'hui. Ses troupes sont mainte-
nant massées le long de la frontière
autrichienne.Une grande foule, poussant des
acclamations, a entouré la chambre
où le gouvernement doit faire une
déclaration, aujourd'hui. A moins
que le débat ne se prolonge, le pa-
rlement avait minuit adoptera une
mesure confiant le sort du pays au
cabinet Salandra.DERNIERES OFFRES
REPOUSSEESRome, 20. — On apprend aujour-
d'hui que le cabinet, à la séance
prolongée d'hier soir, a résolu à l'u-
nimité de rejeter les propositions
de la onzième heure de l'Autriche
au moyen desquelles elle veut pro-
longer les pourparlers.A moins que les projets de dépu-
tés éminents échouent, le seul au-
teur à la chambre demain, après la
déclaration du gouvernement, sera
signor Barbelli, un député républi-
cain, qui revendiquera la libération
de Trieste, sa ville natale.LES DEMANDES ITA-
LIENNESRome, 19, via Paris, 20. — Le mi-
nimum de demandes faites à l'Aut-
riche par le ministre des affaires
étrangères Sonnino au nom de l'Ita-
lie est :10.—La cession de toute la pro-
vince du Trentin, suivant les fron-
tières qu'avait le royaume d'Italie
en 1811.20.—Le Friuli oriental, compren-
nant Malborghetto, Plezzo, Tolmino,
Gradisca, Goritz, Monfalcone, Co-
men et la région s'étendant au sud
jusqu'à Nabresina.30.—Trieste, Capo Distria et Pi-
ranza (ces deux derniers dans l'Is-
trie), devront former un Etat indé-
pendant de l'Autriche.40.—Cession à l'Italie des îles de
Curaçao, Lissa, Lesina, Lagosta,
Cazza et Meleda (au large de la
côte de la Basse Dalmatie).50.—Abandon par l'Autriche de ses
intérêts en Albanie, et reconnais-
sance de la souveraineté ita-
lienne à Avlona.CLEMENCE ROYALE — LES ETU-
DIANTS S'ENROIENTRome, 19, via Paris, 20. — Le roi
Victor-Emmanuel, dit-on, a décidé
de donner une amnistie générale à
tous les cheminots qui ont été con-
damnés pour la part qu'ils ont prise
à la grève de 1914. On répète que
c'est là une autre mesure destinée
à resserrer l'union de toutes les
parties du pays.On mande de toutes les universi-
tés d'Italie que les étudiants de cha-
cune d'elles s'enrôleront en corps
si la guerre éclate.Des dépêches de Vérone portent
que les Italiens domiciliés en Aut-
riche traversent la frontière chaque
jour par milliers dans la crainte de
représailles en cas de conflit.Les autorités de Gènes ont reçu
instruction de surveiller de près les
paquebots allemands internés dans
le port. On craint que les capitaines
ne tentent de s'échapper ou de
faire sauter leurs navires si la guerre
est déclarée.

"LA PARTIE EST GAGNEE"

Paris, 20. — Gabriel d'Annunzio
télégraphie de Rome à des amis de
Paris: "La partie est gagnée. Je suis
ivre de joie. Après le miracle fran-
çais, vous allez être témoins du mi-
racle italien."

L'ITALIE MEDIATRICE

Paris, 20. — "Le Gaulois" publie
aujourd'hui une singulière dépêche
de Turin. Elle porte que le prince
von Bulow et le baron von Macchio,
ambassadeurs d'Allemagne et d'Aut-
riche à Rome ont demandé au gou-
vernement italien d'agir comme mé-
diateur entre les empires du centre
de l'Europe et les Alliés.Celle nouvelle ne parvient d'aucun
autre source.

LES ALLIES EN ECHEC ?

Londres, 20. — Le correspondant
du "Daily Mail", à Amsterdam, ca-
lèche les Allemands qui ont tenu les
Alliés en échec jusqu'au début de la
rive est du canal de l'Yser, en em-
portant force troupes de réserve et
pièces d'artillerie. A son dire, les
Tentons ont transporté sur l'Yser
tous les gros canons qu'ils possé-
daient sur le littoral belge, sauf les
canons destinés à tirer sur les
avions. Tous les régiments de
landsturm à Bruges, munis de nou-
veaux fusils, sont partis avec eux.

PRZEMYSL VA SE RENDRE

Londres, 20. — Przemyśl est sur
le point de tomber devant les armées
austro-allemandes commandées par
le général Mackensen.Affaiblis par des revers successifs,
les Russes doivent soit abandonner
la forteresse qu'ils ont capturée voi-
ci 2 mois, soit courir le danger de se
faire entourer et de se rendre.Seule l'arrivée de grands renforts
qui se dirigent en hâte vers l'ouest
en passant par Lemberg, dit-on, peut
sauver la ville.Voilà l'opinion exprimée par des
experts militaires aujourd'hui, après
que le ministère de la guerre out
admis que les ennemis ont franchi en
grand nombre la rivière San.La seule phrase rassurante du com-
munique est celle-ci: "Nous sommes
encore maîtres des deux rives de la
rivière entre Jaroslau et Przemyśl."L'ECHEC DES RUSSES NE
SERA PAS FATALLondres, 20. — Le "Times" pu-
ble une analyse de la situation de
2 colonnes, faite par son correspon-
dant au front occidental. Le cor-
respondant dit combien le fait que
les Russes ne se fussent pas mieux
préparés à soutenir le choc des ar-
mées austro-allemandes en Galicie,
choc prévu depuis un mois, l'a dé-
çu.Il déclare toutefois que l'échec
d'une des armées des Moscovites
ne sera vraisemblablement pas fa-
tal. Le gros des armées russes n'est
pas encore aux prises, et le grand-
duc à son ordinaire, fait retraiter
ses armées pour reformer leurs
rangs, fatiguer l'ennemi et l'éloigner
des bases.Les casques à pointe ne pourront
exécuter un mouvement d'offensive
considérable en France avant la fin
de juillet, croit l'expert, et il in-
combe aux Alliés d'en profiter pour
aller en France tous les hommes dis-
ponibles et attaquer vigoureuse-
ment.

BULLETIN DE PARIS

Paris, 20 (2.50) — Bulletin offi-
ciel de cet après-midi :
Rien à relever hier.

AUX DARDANELLES

DEBARQUEMENT DE TROUPES
FRANÇAISES.Paris, 20 (2.38) — Il appert, d'a-
près une dépêche de Mudros, île de
Lemnos, reçue par le "Messenger
d'Athènes", que des troupes fran-
çaises ont atterri à Seddul Bahr, à
l'extrémité méridionale de la pénin-
sule de Gallipoli, du côté européen
des Dardanelles, et se battent main-
tenant autour des positions ottomans
à Kithia. L'agence Havas a re-
çu ces renseignements d'Athènes.La flotte française qui se tient
dans la baie appuie les soldats
français.Les forces anglaises qui sont dé-
barquées à Gabah Tepah marchent
vers Kithia dans la vue de cerner
les Turcs. L'attaque contre les po-
sitions de Chibaba se poursuit. Le
front de bataille à cet endroit a une
largeur de 3 milles et demi.LE 24eme EST RENDU EN
ANGLETERREOttawa, 20. — Le département de
la milice annonce aujourd'hui que
le paquebot "Cameronia" est arrivé
sain et sauf en Angleterre, ayant à
bord le 24ème bataillon de Mont-
réal, et d'autres troupes canadiennes.
Il partit le 11, et arriva à des-
tination hier.

LES PERTES CANADIENNES

Ottawa, 20. — La liste d'aujour-
d'hui porte à 5,188 le nombre des
pertes canadiennes : 715 morts, 3,
357 blessés et 1,116 disparus.

CHALUTIER COULE

Peterhead, Ecosse, 20. — Un sous-
marin allemand a coulé hier à 30
milles au large de Kinnaird, Head,
dans la mer du Nord, le chalutier
anglais "Chrysolite". L'équipage se ré-
fugia dans les chaloupes de sauve-
tage. Un paquebot norvégien opéra
son débarquement. On croit qu'au
moins 2 submersibles se tiennent
dans ces parages.17 SOUS-MARINS TEUTONS
COULESLondres, 20. — L'Evening News
a reçu de son correspondant de Co-
penhague, une dépêche disant que
le bruit court dans les cercles de la
marine allemande que 17 submersi-
bles teutons ont été perdus depuis
le 18 février, date du commen-
cement du blocus sous-marin.

BULLETIN DE BERLIN

Berlin, 20, via Londres. — Bulle-
tin officiel d'aujourd'hui :
Sur le front occidental, un temps

LE PAUVRE MOINS

PROTEGE

QUE LE RICHE

C'EST LE VICE CAPITAL DE L'AD-
MINISTRATION DE LA JUSTICE
DANS LA PROVINCE DE QUE-
BEC, DECLARE M. LE JUGE
BRUNEAU. — UN EXEMPLE."Le vice capital de l'adminis-
tration de la justice dans la province
de Québec c'est que le pauvre n'a
pas la même protection que le ri-
che, comme la chose existe dans
les autres pays et particulièrement
en France." Telle est la déclaration
faite ce matin en Cour de Pratique
par M. le juge Bruneau.Dans la cause du "Italo Canadian
Progressive Political Club" en li-
quidation et George Duclos, liquida-
teur et Norman McGlashan, contes-
tant, le liquidateur présentait une
motion demandant la suspension
des procédures, en alléguant que le
contestant est insolvable, et qu'il
n'a pas fourni de cautionnement
pour la garantie des frais qui seront
encourus sur sa contestation, tel
que le dit l'article 90 du chap. 144
des S. R. P. Q.M. McAvoy, l'avocat du contes-
tant, dit que son client, un simple
ouvrier, est dans l'impossibilité de
fournir un cautionnement puisqu'il
est insolvable. Le tribunal ne peut
pas le forcer à donner un caution-
nement sans lui enlever son droit
d'action, ce qui serait une injusti-
ce.Le juge Bruneau déclare qu'en
effet ce serait injuste d'enlever le
droit d'action du contestant parce
qu'il est pauvre. "C'est un vice ca-
pital de l'administration de la jus-
tice dans cette province, dit-il, de
ne pas donner au pauvre autant de
protection qu'au riche. Je me rap-
pelle qu'au début de ma carrière
d'avocat je pris la cause d'une pau-
vre femme qui réclamait des dom-
mages d'une compagnie : elle avait
eu une main écrasée en travaillant
pour cette compagnie et elle ne pou-
vait plus gagner sa vie ; il était évi-
dent que la compagnie n'avait pas
donné à son employée toute la pro-
tection nécessaire. L'action fut ren-
voyée en première instance. La cause
ne put être portée en Révision. Ma
cliente n'avait pas le sou et moi
j'étais trop pauvre pour avancer les
fonds nécessaires pour payer l'ins-
cription. Mais j'étais convaincu et
je le suis encore que la réclamation
de cette femme était juste et qu'elle
n'a rien eu parce qu'elle était pau-
vre. Ce n'est là qu'un fait entre
mille et il me semble qu'un juge doit
faire tout son possible pour proté-
ger le pauvre."FEU M. L'ABBE
THIBOUTOTSaint-Apollinaire, 20 — Ce ma-
tin a été chanté à Saint-Apollinaire
le service de M. l'abbé J. B. Thibou-
tot, curé de cette paroisse depuis
trois ans. On remarquait de nom-
breux confrères du défunt. M. l'ab-
bé Nazaire Paquet, ancien curé de
la paroisse, officiant, assisté de M.
l'abbé H. Desroches, comme diacre,
et M. l'abbé G. Pelletier, comme
sous-diacre.L'oraison funèbre fut prononcée
par M. l'abbé Têtu, de Québec, son
grand ami depuis quarante ans. Le
regrettable prêtre sera inhumé à Sai-
nte-Anne de la Pocatière, vendredi
matin.sombre et brumeux a empêché
qu'on ne se batte activement hier
dans les Flandres et dans le nord
de la France. Nous avons gagné un
peu de terrain sur les hauteurs de
Lorette.A Ablain, après un corps-à-corps,
nous avons facilement repoussé une
tentative d'attaque de nuit.Entre la Meuse et la Moselle, les
duels d'artillerie ont été particuliè-
rement furieux. A l'aube, les Fran-
çais ont commencé à diriger une
attaque à l'est d'Alsty, se déployant
sur un vaste front, mais nous les
avons repoussés partout, après de
furieux corps-à-corps en certains
endroits.Zone orientale :
Nous n'avons pas été aux prises
avec les forces nombreuses enne-
mies dont on signale la marche le
long de la ligne Shadora-Frauen-
burg.Nous avons repoussé les attaques
de Moscovites le long du Dubeva.
Deux mitrailleuses et 900 prison-
niers restèrent entre nos mains.
Hier, nous avons livré une attaque
au nord d'Obdubis. Nous avons
enlevé une colline et fait plus de
500 prisonniers.Nous avons complètement défail-
li, à Gryczkabuda, Symtowo et Szaki,
les troupes russes qui s'avan-
çaient au sud du Niemen. Le reste
des ennemis est en fuite vers l'est
dans la forêt. De petits détache-
ments sont encore maîtres de Sutki.Le nombre des morts parmi les
Russes a été très considérable. Voi-
là pourquoi celui de nos prison-
niers ne s'est accru que de 2,000.
Nous avons capturé 204 autres mi-
trailleuses.Théâtre sud-est des opérations :
Les Russes ont de nouveau livré
une attaque désespérée hier contre
nos troupes, qui ont franchi la ri-
vière San.Nous avons repoussé partout l'en-
nemi en lui faisant subir des per-
tes considérables. Ce matin nous
avons livré une contre-attaque con-
tre une de ses ailes et avons pris
d'assaut ses positions. Il fut avec
le plus de célérité possible.M. MESSIMY CITE
A L'ORDRE DU JOURParis, 20. — Adolphe Messimy qu',
par patriotisme, rendit le portefeuille
de la guerre, au début des hostilités,
vient d'être cité d'une façon particu-<